



PROCES-VERBAL DE SEANCE

SEANCE DU 29 FEVRIER 2016

L'An Deux Mille Seize, le vingt-neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal étant assemblé au lieu habituel de ses séances, légalement convoqué le vingt-trois février sous la présidence de Monsieur Joël Mercier, Maire.

ETAIENT PRESENTS (29) : MERCIER Joël, DOAT Isabelle, HECHT Gérard, BILLON Annick, BOILEAU Jean-Pierre, TRAMEÇON Annick, MAURY Alain, REZEAU Françoise, RATIER Philippe, MEREL Chantal, GAZULL Raymond, BRANDET Claire, CODET Bernard, RAIMBAUD Laure, ROUMANEIX Nadine, CASSES Jean-Eudes, DANIAU Véronique, LE VANNIER René, MICHENAUD Catherine, GINO Corine, DUBOIS Marie-Annick, VOLANT Jean-Jacques, HENNO Linda, CHAPALAIN Jean-Pierre, VRIGNON Francine, MAUREL Mauricette, EPAUD Sylvie, METAIREAU Sophie, AKRICHE Laurent.

ETAIENT ABSENTS (4) : MM. DEVOIR Robert, BERNET Jacques, MAINGUENEAU Gérard, PITALIER Anthony.

POUVOIRS (4)

M. DEVOIR Robert	Absent donne pouvoir à M. RATIER Philippe
M. BERNET Jacques	Absent donne pouvoir à M. MAURY Alain
M. MAINGUENEAU Gérard	Absent donne pouvoir à M. CHAPALAIN Jean-Pierre
M. PITALIER Anthony	Absent donne pouvoir à Mme METAIREAU Sophie

Membres en exercice : 33
Membres présents : 29
Membres votants : 33

Il a été procédé, conformément à l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Jean-Eudes Casses, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur Frédéric Bellot a été désigné comme secrétaire suppléant à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, soit la lecture intégrale du procès-verbal de la dernière séance ou seulement la lecture des titres des délibérations, étant entendu que chaque Conseiller Municipal peut demander à tout moment la lecture intégrale d'une ou plusieurs délibérations.

- Monsieur Chapalain demande que soit confirmé dans le procès verbal que la Commune a bloqué la somme de 80.000 € jusqu'au démarrage des travaux de la jonction de la route traversant la zone du Vendéopôle.

Le procès verbal du 25 Janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

* * * * *

BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE POUR L'ANNEE 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, qu'en application de l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Les acquisitions au cours de l'année 2015 s'organisent autour de 3 axes principaux :

- la mise en œuvre de la politique de logement et constitution de réserves foncières,
- la protection et la préservation de l'environnement,
- la gestion du domaine public communal.

Une seule cession a été réalisée au cours de l'année 2015 pour la réalisation de l'opération des Prés de la Clais Sud.

I - La mise en œuvre de la politique du logement

- Acquisition dans le cadre de la ZAC du Centre Ville 3

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Centre Ville 3 a été créée par délibération en date du 29 mars 2011. Cette opération, située entre la rue Séraphin Buton et le boulevard des AFN, doit accompagner la redynamisation du centre ville par la création d'un nouveau quartier d'habitation répondant aux objectifs de mixité sociale et urbaine.

Dans le cadre de cette opération, la commune a acquis une surface de 163 m² pour un montant de 4.890,00 €.

Parcelles	Surface	Modalité acquisition	Date acte	Montant
AA 408	124 m ²	Acquisition amiable	Acte Administratif 18/02/2015	4 890,00 €
AA 409	14m ²			
AA 410	25 m ²			

- Constitution de réserves foncières dans le Centre Ville

La commune du Château d'Olonne est propriétaire d'une unité foncière située rue Séraphin Buton dans le Centre Ville. Dans un objectif de conforter cette réserve foncière, la commune a acquis un bien y attenant

Parcelle	Surface	Modalité acquisition	Date acte	Montant
BO 176	163 m ²	Acquisition amiable	Acte Administratif 27/04/2015	40 000 €

- Cession de terrain pour la mise en œuvre de la ZAC des Prés de la Clais Sud

Une emprise de 6 310 m² a été cédée à la SARL DES PRES DE LA CLAIS SUD pour l'aménagement de la deuxième tranche des la ZAC des Prés de la Clais Sud.

Parcelles	Surface	Modalité acquisition	Date acte	Montant
BL 393	377 m ²	Acquisition amiable	Acte administratif du 19/10/2015	204 300 €
BL 470	2 338 m ²			
BL 474	3 175 m ²			
BL 475	347 m ²			
BL 477	73 m ²			

2 – La protection et la mise en valeur de l'environnement

La commune du Château d'Olonne, en partenariat avec le Conseil Général et le Conservatoire du Littoral, à engager un projet visant à renaturer et valoriser les espaces littoraux situés dans le secteur du Littoral III.

En 2015, la commune a acquis plusieurs propriétés situées dans l'emprise de projet.

Parcelles	Surface	Modalité acquisition	Date acte	Montant
AV 35	875 m ²	Acquisition amiable	Acte administratif du 22/04/2015	3 500,00 €
E 1584	860 m ²	Acquisition amiable	Acte administratif du 26/05/2015	10 000,00 €
E 527	690 m ²	Acquisition amiable	Acte administratif du 22/12/2015	2 880,00 €

3 - La gestion du domaine public communal :

La commune du Château d'Olonne a acquis au cours de l'année 2014, plusieurs emprises nécessaires à l'alignement des voies et à la mise en œuvre de projet d'aménagement de voirie.

- Emprises liées à l'aménagement des voies dans le secteur des Océanes

Dans le cadre de l'aménagement et de la requalification des espaces publics dans le secteur des Océanes, la commune du Château d'Olonne a acquis à l'euro symbolique des délaissés d'emprise privée afin d'assurer un traitement qualitatif de ces espaces.

Dans la continuité des acquisitions réalisées en 2013 et 2015, en 2015 une emprise a été acquise pour une surface de 7 m² à l'euro symbolique.

Parcelle	Surface	Modalité acquisition	Date acte	Montant
BC 508	7 m ²	Acquisition amiable	Acte Notarié en date du 18/05/2015	Euro symbolique

- Emprises liées à l'aménagement de la rue du Petit Paris

Dans le cadre de l'aménagement et de la requalification de la rue du Petit Paris la commune du Château d'Olonne a acquis à l'euro symbolique des délaissés d'emprise privée afin d'assurer un traitement qualitatif de ces espaces.

Les deux dernières acquisitions ont été réalisées sur l'année 2015

Parcelles	Surface	Modalité acquisition	Date acte	Montant
D 1665	16 m ²	Acquisition amiable	Acte Administratif en date du 01/07/2015	Euro symbolique
D 1667	66 m ²	Acquisition amiable	Acte notarié du 25/11/2015	Euro symbolique

▪ Emprises grevées par des emplacements réservés pour création de voie

Un emplacement réservé n°12 a été inscrit au Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour la création d'une amorce de voie à la zone de Villeneuve (cf plan ci-joint). Une emprise grevée par cet emplacement réservé a été acquise en 2015.

Parcelle	Surface	Modalité acquisition	Date acte	Montant
AT 441	256 m ²	Acquisition amiable	Acte Administratif en date du 13/11/2015	15 360 €

▪ Emprises liées à l'alignement de voies diverses

- *Pour l'alignement de la rue du Pierre Curie*

Parcelle	Surface	Modalité acquisition	Date acte	Montant
BL 413	158 m ²	Acquisition amiable	Acte administratif en date 11/03/2015	Euro symbolique
BL 414	4 m ²			

- *Pour l'alignement de la rue de Tourville*

Parcelles	Surface	Modalité acquisition	Date acte	Montant
AX 733	130 m ²	Acquisition amiable	Acte Administratif en date du 15/06/2015	Euro symbolique
AX 735	36 m ²			
AX 737	46 m ²			
BH 377	15 m ²	Acquisition amiable	Acte Administratif en date du 05/11/2015	Euro symbolique

- *Pour l'alignement de la rue des Grands Riaux*

Parcelle	Surface	Modalité acquisition	Date acte	Montant
BH 377	15 m ²	Acquisition amiable	Acte Administratif en date du 05/11/2015	Euro symbolique

- *Pour l'aménagement des rue du Pontreau et Cartier*

Parcelles	Surface	Modalité acquisition	Date acte	Montant
BM 430	2 m ²	Acquisition amiable	Acte Notarié en date du 27/05/2015	BM 432 : 960,00 € Autres parcelles acquise à l'euro symbolique
BM 432	8 m ²			
BM 433	3 m ²			
BM 434	10 m ²			
BM 435	29 m ²			
BM 436	10 m ²			

- *Pour l'alignement de la rue de la Pironnière*

Parcelle	Surface	Modalité acquisition	Date acte	Montant
AW 400	7 m ²	Acquisition amiable	Acte Administratif en date du 03/07/2015	Euro symbolique

- Pour l'alignement de la rue Jules Ferry

Parcelles	Surface	Modalité acquisition	Date acte	Montant
AX 727 AX 729	9 m ² 18 m ²	Acquisition amiable	Acte Administratif en date du 29/07/2015	Euro symbolique

- Pour l'alignement de l'avenue du Lac

Parcelle	Surface	Modalité acquisition	Date acte	Montant
BM 299	22 m ²	Acquisition amiable	Acte Administratif en date du 05/12/2015	Euro symbolique

- Pour l'alignement de la rue de la Croix Blanche

Parcelle	Surface	Modalité acquisition	Date acte	Montant
AK 625	4 m ²	Acquisition amiable	Acte Administratif en date du 23/11/2015	Euro symbolique

- Rétrocession de voies et espaces communs dans le domaine public

- Rétrocession de la rue Moitessier

Parcelles	Surface	Modalité acquisition	Date acte	Montant
AZ 208 AZ 233 AZ 244 AZ 247 AZ 262	98m ² 551 m ² 229 m ² 261 m ² 1 417 m ²	Acquisition amiable	Acte Administratif en date du 22/05/2015	Euro symbolique

- Emprises des voies et espaces communs de lotissement "Les Saponaires 3"

Parcelles	Surface	Modalité acquisition	Date acte	Montant
BI 700 BI 703 BI 734	278 m ² 259 m ² 5 224 m ²	Acquisition amiable	Acte administratif du 27/08/2015	Euro symbolique

- Emprises des voies et espaces communs de lotissement "Paul Broca"

Parcelle	Surface	Modalité acquisition	Date acte	Montant
BH 783	380 m ²	Acquisition amiable	Acte administratif du 18/02/2015	Euro symbolique

Les membres de la commission urbanisme/logement, réunis en date du 12 février 2016, ont émis un avis favorable au bilan de la politique foncière présenté ci-dessus.

- Madame Maurel expose son analyse sur la politique foncière communale 2015 en intégrant le bilan des acquisitions et cessions de 2014. Ainsi elle observe en 2014 un enrichissement de plus de 234.000€ suite à 615.000€ d'achats et 379.000€ de cessions. En 2015, elle constate un appauvrissement des réserves foncières s'élevant à 159.000€ suite à des acquisitions de 45.000 € et des ventes de l'ordre de 204.000€. En 2016, le budget primitif fait ressortir une inscription de 520.000 €, cependant elle rappelle un reste à réaliser de 345.000€, des opérations n'ayant pas pu être menées en 2015.

Elle fait état sur les deux dernières années, de la politique foncière communale chiffrée à 210.000 € par an, ainsi que de l'absence de crédits affectés à des propositions nouvelles, les 175.000€ affichés en 2016 n'en n'étant pas car déjà affectés à des opérations déterminées. Elle rappelle la proposition formulée en commission urbanisme d'inscrire une provision de 100.000 € qui n'a pas été retenue. Elle constate l'insuffisance de l'effort communal en matière de politique de logements avec 210.000€ par an pour maintenir les jeunes sur son territoire. Elle demande si cette dernière s'engagera à inscrire des crédits supplémentaires pour constituer des réserves foncières en cas de nouvelles opérations.

Elle ajoute qu'en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, la Commune a inscrit en 2015, 7.000€ justifiés par le démarrage de l'opération concernant le littoral avec la SPL, et en 2016, 104.000€ correspondant à un programme ancien (axe vert Tanchet, pistes cyclables..). Elle énonce que 20.000€ seulement ont été inscrits au titre de crédits nouveaux dans ce domaine.

- Madame Billon rappelle qu'en 2014, la Commune a acquis pour plus de 600.000 € de terrains représentant plus de 24.000 m² en secteur US et 2AU et constituant ainsi des réserves foncières. Elle confirme que par choix de la municipalité peu de crédits ont été inscrits cette année au budget mais que cela n'empêchera pas la collectivité dès lors que des opportunités se présenteront de prendre des décisions modificatives. Elle ajoute que des acquisitions concernant des projets conséquents ont lieu sur le territoire des Olonnes ainsi que celui du Château d'Olonne avec le terrain de l'ASA Vendée au niveau du littoral et la ZAC de la Vannerie en matière économique. Elle fait part de la politique du logement dans le cadre de la tranche II des Prés de la Clais comprenant des logements abordables et sociaux, forts présents également dans le cadre du Centre Ville 3 permettant ainsi d'accueillir les jeunes. Elle informe des négociations menées actuellement par Monsieur le Maire en vue de l'acquisition de terrains importants en 2AU, confirmant ainsi que la Commune sera prête à faire des acquisitions quand les opportunités se présenteront.
- Madame Maurel ajoute que les réserves foncières faites dans le cadre de ce mandat doivent être mises à disposition pour les mandats prochains en vue de développer la Commune au moment venu.
- Madame Billon rappelle le rôle de la Commission droit du sol permettant à la Commune d'identifier les opportunités tout en respectant les contraintes imposées par le budget.
- Monsieur Chapalain déplore l'insuffisance de la politique foncière le conduisant à voter contre.
- Monsieur le Maire rappelle la participation de la Commune dans le cadre de l'acquisition du terrain de l'ASA Vendée d'une surface supérieure à 20 ha, contribuant ainsi à la protection d'un site non négligeable. Il confirme en outre que la décision modificative sera l'outil de demain si certaines opérations se finalisent.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article de l'article L.2241-1,
Vu le bilan de la politique foncière précité,
Vu l'avis favorable de la commission urbanisme / logement réunie en date du 12 février 2016

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Par 25 Voix Pour,

3 Voix contre : Mme Epaud, MM. Chapalain pour lui-même et pour M. Maingueneau.

Et 5 Abstentions : Mmes Maurel, Vrignon, Mme Métaireau pour elle-même et pour M. Pitalier,
M. Akriche.

Décide :

- 1°) - d'approuver le bilan de la politique foncière menée pendant l'année 2015.
- 2°) – de prendre acte du tableau des opérations immobilières réalisées par la commune du Château d'Olonne pendant l'année 2015, et tel que présenté ci-dessus;
- 3°) – de préciser que le bilan de la politique foncière et le tableau des opérations immobilières seront annexés au compte administratif du même exercice.

TABLEAU DES CESSIONS IMMOBILIERES 2015

DESIGNATION DU BIEN CEDE	ORIGINE DE PROPRIETE	CESSION				OBSERVATIONS
		DATE	CEDANT/ ACQUEREUR	PRIX (HT)	CONDITIONS PAIEMENT & autres	
BL 393 – 377 m ² BL 470 – 2338 m ² BL 474 – 3175 m ² BL 475 – 347 m ² BL 477 – 73 m ²	BL 475/477 : 27/09/2002, pub 03/10/2002 volume 2002P n° 9190 et attestat° rect 27/02/2003 volume 2003P n° 2154. BI 474 : 30/11/2006 pub 04/12/2006 volume 2006P n° 12316. BL 393/470 : 17/03/2010 pub 19/03/2010 volume 2010P n° 2762 et attestat° rect 27/04/2010 pub 29/04/2010 volume 2010P n° 3805.	19/10/2015	Cne Château d'Olonne/SARL LES PRES DE LA CLAIS	204 300 €		

TABLEAU DES ACQUISITIONS COMMUNALES 2015

27 avril 2016

Identification du bien acquis				Nom, Adresse du vendeur	Modalités Acquisit°	Date d'acquisition	Prix D'acquisition	Exercice de mandatement
Section	n° parcelle	Surface	Nature					
AA	408	124 m ²	NB	Cts LAIDET	Amiable	Acte Administratif 18/02/2015	4 890,00 €	2015
AA	409	14 m ²						
AA	410	25 m ²						
BH	783	380 m ²	NB	SARL MILLET AMENAGEMENT	Amiable	Acte Administratif 18/02/2015	Euro symbolique	2015
BL	413	158 m ²	NB	ORJUBIN Jean-Yves	Amiable	Acte Administratif 11/03/2015	Euro symbolique	2015
BL	414	4 m ²						
AV	35	875 m ²	NB	LUTON Michèle div TROUVE	Amiable	Acte Administratif 22/04/2015	3 500,00 €	2015
BO	176	163 m ²	NB	Cts DANIAU	Amiable	Acte notarié 27/04/2015	40 000,00 €	2015
AZ	208	98 m ²	NB	SARL SIPO-PHILAM-ETIC IMMOBILIER	Amiable	Acte Administratif 22/05/2015	Euro symbolique	2015
AZ	233	551 m ²						
AZ	244	229 m ²						
AZ	247	261 m ²						
AZ	262	1417 m ²						
E	1584	860 m ²	NB	CHIQUET Jacky	Amiable	Acte Administratif 26/05/2015	10 000,00 €	2015
BM	430	2 m ²	NB	SCI DES PINS – Cts HOFFMANN	Amiable	Acte Notarié 27/05/2015	BM 432 : 960,00 € BM 430, 433 à 436 : € symbolique	2015
BM	432	8 m ²						
BM	433	3 m ²						
BM	434	10 m ²						
BM	435	29 m ²						
BM	436	10 m ²						
BC	508	7 m ²	NB	SAS MA CAMPAGNE – ROUSSEAU Claude	Amiable	Acte Notarié 18/05/2015	Euro symbolique	2015
AX	735	130 m ²	NB	CHAILLOU Serge	Amiable	Acte Administratif 15/06/2015	Euro symbolique	2015
AX	733	36 m ²						
AX	737	46 m ²						
D	1665	16 m ²	NB	HERMOUET J.Luc & GUILLONNEAU Marie son épouse	Amiable	Acte Administratif 01/07/2015	Euro symbolique	2015

TABLEAU DES ACQUISITIONS COMMUNALES 2015 (suite)

27 avril 2016

Identification du bien acquis				Nom, Adresse du vendeur	Modalités Acquisit°	Date d'acquisition	Prix D'acquisition	Exercice de mandatement
Section	n° parcelle	Surface	Nature					
AW	400	7 m ²	NB	POIGNANT Liliane épouse SOUADET	Amiable	Acte Administratif 03/07/2015	Euro symbolique	2015
AX AX	727 729	9 m ² 18 m ²	NB	SNC MARIGNAN RESIDENCES	Amiable	Acte Administratif 29/07/2015	Euro symbolique	2015
BI BI BI	700 703 734	278 m ² 259 m ² 5224 m ²	NB	SARL SIPO/PHILAM (Saponaire 3)	Amiable	Acte Administratif 27/08/2015	Euro symbolique	2015
BH	377	15 m ²	NB	BUTON Françoise épouse GUERY	Amiable	Acte Administratif 05/11/2015	Euro symbolique	2015
AT	441	256 m ²	NB	CTS THOMAZET	Amiable	Acte Administratif 13/11/2015	15 360,00 €	2015
BM	299	22 m ²	NB	SCI HOFFMANN	Amiable	Acte Administratif 05/11/2015	Euro symbolique	2015
AK	625	4 m ²	NB	SARL LA PREMIERE	Amiable	Acte Administratif 23/11/2015	Euro symbolique	2015
E	527	690 m ²	NB	CHAILLOU Louis et Odile	Amiable	Acte Administratif 22/12/2015	2 880,00 €	2015
D	1677	66 m ²	NB	BIBERT Serge et ONFRAY Chantal épse	Amiable	Acte notarié 25/11/2015	Euro symbolique	2015

CENTRE VILLE 3**ACQUISITION DES LOTS N°3 ET 7 DU BIEN NON DELIMITE CADASTRE AA N°97**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 29 mars 2011, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Centre Ville 3.

Cette opération, située entre la rue Séraphin Buton et le boulevard des AFN, doit accompagner la redynamisation du centre ville par la création d'un nouveau quartier d'habitation répondant aux objectifs de mixité sociale et urbaine.

L'acquisition du bien non délimité (BND) cadastré section AA n°97 d'une surface totale de 55 m² est nécessaire à l'aménagement de la ZAC du Centre Ville 3.

Ce bien est divisé en 9 lots. La commune est propriétaire de 5 lots et est en cours d'acquisition de deux autres lots.

Le propriétaire des lots n°3 et 7, d'une surface totale de 12 m², a accepté de céder ces deux lots à la commune du Château d'Olonne selon les conditions fixées par France Domaine.

Par avis en date du 21 décembre 2015, les services de France Domaine ont estimé la valeur vénale de ce bien au prix de 360 € net vendeur, soit un montant de 30 €/m² de terrain.

Il sera précisé dans l'acte qu'un droit de passage de "brouette" d'une longueur de 8 mètres sera maintenu sur la partie de la parcelle AA n°97 afin de maintenir l'accès existant à la parcelle AA n°106, via le portillon existant.

L'acte sera établi en la forme administrative et les frais d'acte et de publication seront à la charge de la commune du Château d'Olonne.

Les membres de la commission urbanisme, réunis en date du 12 février 2016, ont émis un avis favorable à l'acquisition des lots n°3 et 7 du bien non délimité cadastré AA n°97 selon les conditions précitées.

- Madame Epaud demande si l'avis de France Domaine constitue un document obligatoire devant être joint en annexe de la délibération portant sur une acquisition ou une cession.
- Madame Billon répond par l'affirmative dès lors que le montant de l'opération est supérieure à 75 000€, cependant elle informe qu'indépendamment de ce seuil, il est systématiquement joint dans un souci de transparence.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'accord du propriétaire du bien non délimité susvisé,

Vu l'avis de la commission Urbanisme/Logement en date du 12 février 2016,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Par 32 voix Pour et 1 Abstention : Mme Epaud,

Décide :

- 1°) – D'autoriser l'acquisition, au prix de 360 € net vendeur, les lots n°3 et 7 du bien non délimité cadastré section AA n°97.
- 2°) – De préciser qu'un droit de passage de brouette sera maintenu sur la parcelle AA n°97 afin de maintenir l'accès existant à la parcelle AA n°106, via le portillon existant.
- 3°) - De préciser que l'acte sera établi en la forme administrative et que les frais d'actes et de publication afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune du Château d'Olonne.
- 4°) – D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout acte relatif à cette affaire.

CENTRE VILLE 3**ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE POUR L'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 29 mars 2011, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Centre Ville 3.

Cette opération, située entre la rue Séraphin Buton et le boulevard des AFN, doit accompagner la redynamisation du centre ville par la création d'un nouveau quartier d'habitation répondant aux objectifs de mixité sociale et urbaine.

Les études hydrauliques ont montré que la configuration du site ne permet pas d'évacuer gravitairement toutes les eaux pluviales.

Afin d'éviter la mise en place d'un système de refoulement onéreux, un accord a été trouvé avec les propriétaires des parcelles AA n°103 et 368, afin que des travaux de raccordement au réseau soient réalisés sur cette propriété et permettre l'évacuation des eaux pluviales au point bas de la ZAC.

Une servitude est établie au profit de la commune, ou à toute personne mandatée par elle, sur les parcelles :

- Section AA 103 pour partie d'une contenance d'environ 100m²,
- Section AA 368 pour partie d'une contenance d'environ 153m²,

conformément au plan annexé à la présente note de synthèse.

Cette servitude donnera droit :

- de réaliser à demeure l'aménagement du raccordement des eaux pluviales de la ZAC du Centre Ville 3 au réseau existant sur les parcelles AA 103 pour partie et AA 368 pour partie.
- de pénétrer sur lesdites parties de parcelles et d'y exécuter tous les travaux nécessaires à la construction, l'exploitation, la surveillance, l'entretien, la réparation, l'enlèvement de tout ou partie de l'aménagement et accessoires.
- d'occuper temporairement lesdites parcelles pour l'exécution des travaux d'aménagement de raccordement.

Le propriétaire conserve la pleine propriété du terrain grevé de servitudes dans les conditions qui précèdent. Il s'engage cependant :

- à ne procéder, sauf accord préalable de la commune du Château d'Olonne, dans l'emprise mentionnée en couleur bleue sur le plan ci-joint, à aucune modification de profil de terrain, construction, plantation d'arbres ou d'arbustes;
- à soumettre au préalable à la commune du Château d'Olonne tout projet éventuel de construction sur les terrains situés à moins de 2 mètres de part et d'autre de la canalisation d'eaux pluviales ;
- à s'abstenir de tout acte de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation des ouvrages ;
- en cas de mutation à titre gratuit ou onéreux des parcelles considérées, dénoncer au nouvel ayant droit les servitudes dont elles sont grevées par la présente convention en obligeant le dit ayant droit à la respecter en ses lieux et places ;
- en cas de changement d'exploitation des parcelles susvisées, à lui dénoncer les servitudes spécifiées ci-dessus en l'obligeant à les respecter

L'exécution des obligations résultant de l'établissement de cette servitude est consentie moyennant une indemnité forfaitaire de 18.000 €, conformément à l'avis de France Domaine en date du 21 décembre 2015.

Le paiement de l'obligation du prix est converti en l'obligation pour la commune du Château d'Olonne :

- de réaliser, au plus tard dans les 36 mois à compter de la signature de l'acte par les deux parties, les travaux de 2 branchements en limite de la parcelle AA n°368 pour partie (Alimentation eau potable, Eaux usées et pluviales, EDF et téléphone),
- de réaliser un accès véhicule en limite de la parcelle AA n°368.

Les membres de la commission urbanisme, réunis en date du 12 février 2016, ont émis un avis favorable à l'établissement d'une servitude au profit de la commune du Château d'Olonne sur les parcelles cadastrées AA n°368 partie et AA n°103 partie.

- Madame Epaud relève une incohérence entre le prix proposé dans le cadre de la mise en œuvre d'une servitude (71,13€/m²) et le prix de vente pratiqué dans le cadre de la ZAC à 30 €.
- Monsieur Cassès précise que la servitude est une contrainte imposée au propriétaire et que le prix constitue une indemnité compensant la perte de la valeur de son terrain.
- Madame Billon informe qu'il s'agit de deux dispositifs différents, non comparables, les terrains situés en ZAC n'étant pas viabilisés. Elle rappelle que le prix à 30 € le m² est souvent appliqué dans le cadre d'une ZAC, que ce prix a été établi par France Domaine, tel qu'il figure dans les dossiers de création, réalisation et bilan de la ZAC.
- Madame Epaud s'étonne que l'avis de France Domaine concernant la question 10 du conseil municipal du 30 novembre dernier ne fût pas joint alors qu'il a été confirmé précédemment le contraire.
- Monsieur le Maire demande à ce que le débat soit recentré sur l'ordre du jour et que cela sera vérifié ultérieurement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'accord des propriétaires des parcelles susvisées,

Vu l'avis de la commission Urbanisme/Logement en date du 12 février 2016,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Par 32 Voix Pour, et 1 Voix contre : Mme Epaud.

Décide :

- 1°) – d'accepter la mise en place d'une servitude au profit de la commune du Château d'Olonne sur les propriétés cadastrées AA n°308 partie et AA n°103 partie, afin de permettre le passage d'une partie des eaux pluviales de la ZAC du Centre Ville 3 après réalisation des travaux nécessaires, conformément au plan annexé à la présente délibération.
- 2°) – de préciser que l'exécution des obligations résultant de l'établissement de cette servitude est consentie moyennant une indemnité forfaitaire de 18.000 € et que le paiement de l'obligation du prix est converti en l'obligation pour la commune du Château d'Olonne :
 - ✓ de réaliser, au plus tard dans les 36 mois à compter de la signature de la convention par les 2 parties, les travaux de 2 branchements en limite de la parcelle AA n°368 pour partie (Alimentation eau potable, Eaux usées et pluviales, EDF et téléphone),
 - ✓ de réaliser un accès véhicule en limite de la parcelle AA n°368.

- 3°) - de préciser que l'acte sera établi en la forme administrative et que les frais afférents seront à la charge de la commune du Château d'Olonne.
- 4°) – d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout acte relatif à cette affaire.

CENTRE VILLE 3**MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION ET ENGAGEMENT DE LA CONCERTATION****Le projet : contexte et objectifs**

Monsieur le Maire indique que l'urbanisation du secteur du Centre Ville 3 s'inscrit dans les objectifs de développement urbain et d'habitat définis au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et en particulier dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Par délibération en date du 27 avril 2010, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre les études préalables sur le secteur du Centre Ville 3, en vue de mettre en œuvre le dossier de création de zone d'aménagement concerté (ZAC).

En conformité avec les orientations du PLU et les objectifs définis dans la délibération précitée, le projet devra prévoir une utilisation économe du secteur par une politique de densification, proposer une offre diversifiée de logements en terme de forme urbaine (collectifs, individuels groupés) et de mixité sociale.

Le projet devra s'insérer dans l'organisation urbaine existante et prévoir un aménagement durable, notamment en favorisant les liaisons douces interquartiers, en assurant la gestion de l'eau à l'échelle du projet, en favorisant les économies d'énergie par la réalisation de formes urbaines adaptées.

Enfin le projet devra particulièrement s'attacher à créer une liaison douce privilégiée entre le centre ville et le secteur d'équipements sportifs et culturels situés le long du boulevard des AFN.

Monsieur Le Maire rappelle que la population a été associée aux études préalables au dossier de création via :

- une information dans le Castel Info d'Avril et juillet 2010 et le site internet de la commune du Château d'Olonne;
- des parutions dans les journaux locaux (Vendée Journal du 13 mai 2010 et 16 septembre 2010 / Ouest France du 13 mai 2010, 20 septembre 2010 et 28 septembre 2010) ;
- une exposition en mairie accompagnée d'un registre d'observation pour le public du 10 mai 2010 au 1^{er} octobre 2010 ;
- une réunion publique en date du 22 septembre 2010.

Par délibération en date du 29 mars 2011, le conseil municipal a approuvé le dossier de création de la ZAC du Centre Ville 3.

Cette ZAC, d'une superficie de 1,8 ha a pour enjeux principal d'accompagner la redynamisation du centre-ville aux travers des objectifs suivants inscrits dans le dossier de création :

- Développer, en adéquation avec les objectifs du SCOT du Canton des Olonnes, un programme de logements varié répondant aux objectifs de la mixité sociale et urbaine avec une diversité des densités et des typologies d'habitat,
- Promouvoir un aménagement durable favorisant la qualité de vie des habitants et intégrant l'ensemble des sensibilités environnementales,
- Développer des typologies et des formes urbaines adaptées en travaillant les rapports de densité bâtie et les relations aux espaces urbains alentours,
- Créer un mail piétons/ cycles structurant entre la rue Séraphin Buton et les équipements sportifs et culturels du Parc Pierre de Coubertin,
- Permettre l'implantation de quelques commerces ou services dans l'opération, en particulier le long de la rue Séraphin Buton.

Les modifications envisagées du projet

Monsieur le Maire précise que suite à l'approbation du dossier de réalisation, la commune du Château d'Olonne a poursuivi les études nécessaires à l'approbation du dossier de réalisation et à préciser le projet d'aménagement dans le respect objectifs précités.

- Le programme de logement

Cependant, Monsieur le Maire indique que le dossier de création est très précis sur le programme de logements : il prévoit la réalisation de 80 à 120 logements pour environ 7.500 m² de surface hors œuvre nette maximale (S.H.O.N.) dont environ 40 % à destination d'habitat locatif social (individuel et collectif) et environ 60 % de primo accession (maisons de ville groupées, terrain moyen de 200 m²).

Au vu des études complémentaires engagées depuis l'approbation du dossier de réalisation, il apparaît que la répartition du programme de logement en termes de mixité n'est pas adaptée au contexte actuel et au site de l'opération.

D'une part, ce programme de logement ne permet pas de répondre à un objectif de mixité sociale dans le Centre Ville en concentrant le logement social dans ce secteur, 42 % des logements sociaux étant déjà situés dans le Centre Ville (périmètre d'environ 500 m autour de l'opération du Centre Ville 3).

D'autre part, la situation du projet en Centre Ville implique de développer un habitat plus dense caractéristique de ce lieu en favorisant la création de petits collectifs, de l'habitat groupé ou intermédiaire. Au vu des constats sur d'autres opérations d'aménagement, l'habitat pavillonnaire individuel n'apparaît pas adapté à ces espaces contraints de centre-ville et ne permet pas d'assurer la maîtrise de la qualité urbaine.

Dans le cadre du marché immobilier actuel, il s'avère que ce type de produit spécifique de Centre Ville, et en particulier le logement collectif, est peu recherché, sur le territoire de la Commune du Château d'Olonne, par les primo-accédants.

Il paraît donc difficile de maintenir une offre de logement (hors logements locatifs sociaux) au bénéfice exclusif des primo-accédants sans mettre en péril la commercialisation des produits de la ZAC et donc la réalisation de cette opération.

Enfin, il apparaît que l'ouverture du programme de logement à l'accession privée doit permettre une réelle mixité sociale dans le projet et doit participer à la redynamisation du Centre Ville et des commerces.

L'accession privée, par le biais des investisseurs, permettra également d'offrir dans le Centre Ville, une offre de location privée en résidence principale, en appui du parc locatif social, notamment dans un territoire où l'accession à la propriété, y compris en abordable, devient difficile du fait de son coût élevé.

Elle permettra enfin de conforter l'équilibre financier de la ZAC qui ne pourra s'équilibrer que par la participation de la commune.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose d'engager une modification du dossier de création dans le respect des objectifs globaux de la ZAC afin de redéfinir le programme de logement. Dans un objectif de mixité sociale, ce projet comprendra du logement locatif social, de l'accession abordable et privée ; il est précisé qu'un minimum de 25% de logements sociaux sera proposé dans l'opération.

- Le périmètre

Monsieur le Maire indique que la mise en œuvre de cette procédure de modification permettra également d'ajuster le périmètre de la ZAC :

- Suppression du périmètre de la ZAC terrain d'assiette de l'ancienne salle de sport, située au Sud du Boulevard des AFN, sans lien réel avec l'opération. Ce terrain avait été intégré à l'origine au périmètre de ZAC dans un objectif de construire une chaudière centrale à bois. Les études énergétiques menées avaient démontré que le secteur n'était pas suffisamment dense pour que le système de chauffage soit rentable. Par ailleurs depuis, l'approbation du dossier de création, ce terrain est destiné à accueillir une maison de l'enfance.
- Engagement d'une réflexion sur d'autres possibilités d'adaptation à la marge du périmètre de la ZAC.

La concertation

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, la création/modification d'une Zone d'Aménagement Concertée doit être précédée d'une concertation permettant d'associer et d'informer les habitants, associations et autres personnes concernées pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Monsieur le Maire propose que cette concertation qui aura lieu pendant toute l'élaboration du projet se déroule selon les modalités suivantes :

- *Information dans la presse locale*
- *Article sur le site internet de la Commune*
- *Mise à disposition du public en Mairie :*
 - *des documents relatifs au projet (exposition de panneaux décrivant l'opération)*
 - *d'un registre destiné à recevoir les avis.*

Les membres de la commission urbanisme /logement, réunis en date du 12 février 2016, ont émis un avis favorable à la modification du dossier de création selon les objectifs précités et à l'engagement de la concertation selon les modalités exposées précédemment.

- Monsieur Akriche remarque la mention d'un volet commerces dans le cadre de ce projet et rappelle que le projet initial évoquait un aménagement du centre bourg avec un marché.
- Monsieur le Maire précise que ce projet concerne l'opération "centre ville 2".
- Madame Billon ajoute que dans le cadre de dossier centre ville 3, l'aménagement d'un bien privé, délimité aujourd'hui par un grillage, est toujours d'actualité pour accueillir au rez-de-chaussée des commerces et activités tertiaires.
- Monsieur Chapalain observe que ce projet est à l'étude depuis plus de dix ans. Il s'interroge sur le coût de l'étude préalable menée en 2008/2009 par le cabinet d'architecture Sophie Blanchet et Ouest Aménagement ?
- Madame Billon répond ignorer le coût exact de cette étude mais expose que cette dernière a permis d'avancer grâce à l'établissement d'un programme qui a servi de base au lancement des études.
- Monsieur Chapalain fait part qu'il n'a pu effectuer cette recherche sur le site Internet de la ville, les archives des séances du Conseil municipal de l'ancien mandat s'arrêtant à 2011.
- Madame Billon lui confirme que ces chiffres seront communiqués ultérieurement.
- Monsieur Chapalain s'interroge sur l'état d'avancement de la mission du cabinet 6^{ème} rue répartie en tranches pour un coût de 169.675 €.

- Madame Billon explique l'échec de cette mission, le bilan proposé par ce cabinet demeurerait inacceptable, contraignant la Commune à revoir son programme. Elle rappelle que toutes les études sont intégrées dans le bilan de la ZAC et que la Commune poursuit sa réflexion en partenariat avec la SPL.
- Monsieur Chapalain demande si l'objectif du centre ville 3 pour la redynamisation de ce site avec la création d'un nouveau quartier d'habitation intégrant la mixité sociale, n'a pas changé.
- Madame Billon confirme cet état de fait.
- Monsieur Chapalain fait part de deux observations concernant la mixité sociale et la primo accession. Pour le premier volet, il souscrit au souhait d'affecter 25% des 80 à 120 logements à destination de locatifs sociaux, permettant d'accueillir des personnes modestes tout en veillant à un équilibre social afin d'éviter de concentrer ce type de logements dans un même secteur. De plus, il rappelle que sur les 80/120 logements, initialement 60% étaient destinés à la primo accession en se référant au procès verbal de la séance du conseil municipal de novembre 2012. Il rappelle les propos de Monsieur Burnaud relatifs à l'aménagement de petites parcelles, afin d'offrir des maisons individuelles avec de petits terrains aux familles modestes. Cependant, il expose qu'aujourd'hui l'accession privée assurée par des promoteurs présente un coût élevé n'intéressant que les seniors ayant des capacités financières satisfaisantes mais éloignant de ce fait les jeunes. Il émet une réserve quant au changement de la philosophie initiale du projet et demande à ce que la priorité soit donnée aux jeunes pour accéder à ces biens.
- Madame Billon réfute la remise à plat du dossier. Elle met en avant que le schéma global d'aménagement ne bouge pas, seule l'affectation des logements est concernée tout en maintenant la mixité sociale. La nouvelle répartition permettra d'assurer une meilleure commercialisation aux bailleurs sociaux et celle des logements abordables.
- Madame Epaud demande des précisions quant à l'implantation de commerces, notamment s'il s'agit d'un investisseur privé.
- Madame Billon précise que sur la rue Séraphin Buton, un collectif est imaginé avec un rez-de-chaussée dédié à l'accueil de commerces.
- Madame Epaud s'interroge sur le nombre de logements et la surface concernée par cet aménagement.
- Madame Billon répond qu'aujourd'hui le projet prévoit 85 logements et que sur 1,8 hectare initialement prévus, il reste environ 1,4 hectare suite notamment au retrait de la Maison d'Enfance.
- Madame Epaud s'interroge sur le devenir du parking ainsi que sur les modalités de la concertation.
- Madame Billon expose la nécessité de prévoir des accès aux équipements sportifs du secteur ainsi que la Maison d'Enfance. Elle ajoute que la délibération présentée ce soir a pour objectif de fixer sur le principe, les règles de la concertation et que les dates seront fixées ultérieurement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le dossier de création de la ZAC du Centre Ville 3 approuvé par délibération en date du 29 mars 2011,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2, L.300-2, R.300-1 et L.311-1 et suivants,

Vu le schéma de cohérence territoriale du Canton des Olonnes approuvé par délibération du syndicat mixte du canton des Olonnes du 28 février 2008,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal du 27 février 2008 approuvé le 27.02.2008, révisé le 24.02.2009, modifié les 27.04.2011, 29.05.2012, 26.02.2013, 28.01.2015, 23.02.2015, 26.10.2015,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments présentés et notamment :

- les objectifs poursuivis dans le cadre de l'opération d'aménagement,
- les modalités de la concertation

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme/logement réunie en date du 12 février 2016,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Par 32 Voix Pour, et 1 Voix contre : Mme Epaud.

Décide :

- 1°) - d'approuver les objectifs poursuivis par l'actualisation du projet d'aménagement de la ZAC du Centre Ville 3.
- 2°) - d'engager la concertation préalable à ce projet d'aménagement selon les modalités suivantes :
 - information dans la presse locale
 - article sur le site internet de la Commune
 - mise à disposition du public en Mairie :
 - des documents relatifs au projet (exposition de panneaux décrivant l'opération)
 - d'un registre destiné à recevoir les avis,
- 3°) - d'autoriser Monsieur le Maire à mener la concertation.
- 4°) - de préciser que la concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du dossier de création/modification de ZAC avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.
- 5°) - de dire que la présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur.
- 6°) - de dire que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- 7°) – d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

CENTRE-VILLE 3

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL
DEMANDE DE SUBVENTION AU PROJET D'AMENAGEMENT

L'article 159 de la loi de Finance 2016 a créé une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des Communes et EPCI à Fiscalité propre d'un montant de 800 millions d'euros. Cette dotation est répartie en deux enveloppes :

- Une enveloppe de 500 millions d'euros destinée au financement des grandes priorités d'investissement ; les sept types d'opérations suivantes sont éligibles à ce financement (rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mises au normes d'équipements publics, développement d'infrastructure en faveur de la mobilité, développement d'infrastructure en faveur de la construction de logements, réalisation d'hébergements et d'équipements rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants);
- Une enveloppe de 300 millions d'euros dédiés au soutien des projets en faveur de la revitalisation ou de développement des centres bourgs.

Il est précisé que pour être éligible les projets doivent portés sur un montant de travaux de 100.000 € HT et que des travaux doivent être engagés d'ici la fin de l'année 2016. Les projets éligibles pourront être subventionnés à hauteur de 20 à 50 % avec un minimum de 30.000 €.

Au regard des notes transmises par les services de l'Etat, il s'avère que le projet de Zone d'Aménagement Concerté du Centre Ville 3 pourrait être éligible à ce fond de soutien à l'investissement, dans le cadre du développement d'infrastructure en faveur de la construction de logements d'une part et dans le cadre du soutien des projets en faveur du développement des Centres Bourgs.

Il est proposé d'effectuer une demande de subvention :

- Sur les coûts d'étude du dossier de réalisation ;
- Sur le montant de la participation de la commune aux travaux de la ZAC.

ZAC DU CENTRE VILLE 3		
Désignation	HT	TTC
Etudes du dossier de réalisation		
- Esquisse et AVP	21 090,00 €	25 582,44 €
- Dossier de réalisation de ZAC	3 000,00 €	3 588,00 €
- Dossier d'incidence loi sur l'eau	2 500,00 €	2 990,00 €
- Cahier de prescription	5 000,00 €	5 980,00 €
Participation aux travaux de la ZAC (notamment mail piéton permettant liaison entre le Centre Ville et les équipements sportifs et culturels) et à l'équilibre de la ZAC.	Environ 300 000 €	
Acquisitions de terrains		

Les membres de la commission urbanisme / logement, réunis en date du 12 février 2016, ont émis un avis favorable à cette demande de subvention.

Vu la Loi de finances 2016, notamment l'article 159,

Vu le projet de l'aménagement de la ZAC du Centre Ville 3,

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme/Logement du 12 février 2016,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Par 32 Voix Pour, et 1 Abstention : Mme Epaud.

Décide :

- 1°) – d'approuver une demande de subvention relative au projet d'aménagement de la ZAC du Centre Ville 3.
- 2°) – d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

SYDEV

TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX ET DE RENOVATION D'ECLAIRAGE
AVENUE DE LA VERTONNE ET ALLEE DE PIERRE LEVEE
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de propositions techniques et financières concernant des travaux d'effacement de réseaux et de rénovation d'éclairage public réalisés par le SyDEV.

Il s'agit de travaux de rénovation d'éclairage ainsi que des travaux d'effacement de réseaux dont les modalités sont fixées dans les conventions suivantes :

	N° des conventions	Coût total	Participation communale
Convention n°2016 EFF.0024 Réalisation d'un effacement de réseau Avenue de la Vertonne et Allée de Pierre Levée	E.ER.060.15.020	141.205 € HT	65.302 € HT
Convention n°2016.ECL.0107 Réalisation d'une opération d'éclairage Avenue de la Vertonne et Allée de Pierre Levée	L.ER.060.15.001	29.605 € HT	14.825 € HT
TOTAL			80.127 € HT

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver les conventions susvisées et de l'autoriser à les signer.

- Madame Métaireau remarque que les allées concernées par le projet d'aménagement sont peu passantes.
- Madame Doat rappelle le programme établi pour cinq ans pour une partie du quartier de la Pironnière avec des réfections de voirie et effacements de réseaux réalisées au fur et à mesure au regard de la sensibilité du site (secteur boisé, exposé aux tempêtes...).

Vu les statuts du SyDEV,

Vu le projet d'effacement de réseaux et de rénovation d'éclairage Avenue de la Vertonne et Allée de Pierre Levée,

Vu les projets de conventions du SyDEV,

Vu l'avis favorable de la commission Domaine et équipements publics du 16 février 2016,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Par 32 Voix Pour et 1 Abstention : Mme Métaireau,

Décide :

- 1°) - d'approuver les termes des conventions devant être établies entre le SyDEV et la Commune du Château d'Olonne et venant fixer les modalités techniques et financières de réalisations d'opérations d'éclairage, et de travaux d'effacement de réseaux, concernant l'avenue de la Vertonne et l'allée de Pierre Levée.
- 2°) - d'approuver les participations communales pour les travaux d'effacement de réseaux et de rénovations d'éclairages définies ci-dessus.
- 3°) - d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que toutes pièces s'y rapportant.
- 4°) - de dire que les crédits sont inscrits au budget 2016.

SYDEV

TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE PUP – CHEMIN COMMUNAL RUE DES RENES
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 27 juillet 2015, une convention de projet urbain partenarial (PUP) a été établie entre la commune du Château d'Olonne et Monsieur Cougnaud, en vue de la viabilisation de deux lots à bâtir créés sur la parcelle cadastrée section D n° 1728, appartenant à ce dernier.

Cette convention prévoit que les frais engagés par la Commune pour la viabilisation des deux lots à bâtir soient reversés intégralement par Monsieur Cougnaud à la Collectivité.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une proposition technique et financière concernant une demande d'extension du réseau électrique pour la propriété de Monsieur Cougnaud rue du Petit Paris par le Sydev.

Il s'agit d'une opération dont les modalités sont fixées dans la convention n°2016-EXT.0020 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension de réseau électrique, pour un montant de 18.523 € HT avec une participation communale de 13.517 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver la convention susvisée et de l'autoriser à la signer.

Vu les statuts du Sydev,

Vu le projet de travaux d'extension du réseau électrique,

Vu le projet de convention n°2016.EXT.0020 (n° de l'affaire E.PI.060.14.002°) du Sydev.

Vu l'avis favorable de la commission Domaine et équipements publics du 16 février 2016,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide :

- 1°) - d'approuver les termes de la convention n°2016.EXT.0020 devant être établie entre le Sydev et la Commune du Château d'Olonne et venant fixer les modalités techniques et financières de réalisation d'une extension de réseau électrique, sur un chemin communal situé rue des Rênes.
- 2°) - d'approuver la participation communale de 13.517 € HT.
- 3°) - d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.
- 4°) - de dire que les crédits sont inscrits au budget 2016.

SYDEV

TRAVAUX DE RENOVATION PROGRAMMES DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
ET CONSECUTIFS AUX VISITES DE MAINTENANCE
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une proposition technique et financière concernant des travaux de programmation annuelle de rénovation d'éclairage public réalisés par le SyDEV.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence éclairage, le SyDEV souhaite réduire les délais de gestion des dossiers de rénovation.

Il propose donc, outre la réduction des délais d'étude et la constitution d'un stock de matériel, que la collectivité définisse une enveloppe budgétaire annuelle qui serait attribuée aux travaux de rénovation du parc d'éclairage.

Suite à une évaluation des besoins de notre collectivité établie sur la base de l'année précédente et sur la base de la rénovation à programmer (suite à l'enquête de besoins), il est nécessaire de fixer le montant de l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée à cette rénovation, à hauteur de 80.000 Euros.

Les modalités sont fixées dans la convention n°2016.ECL.0021, pour un montant de 160.000 € HT avec une participation communale de 80.000 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver la convention susvisée et de l'autoriser à la signer.

Vu les statuts du SyDEV,

Vu le projet de programme annuel de rénovation d'éclairage public 2016,

Vu le projet de convention du SyDEV n°2016.ECL.0021 (affaire : L.RN.060.16.001),

Vu l'avis favorable de la commission Domaine et équipements publics du 16 février 2016,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide :

- 1°) - d'approuver les termes de la convention n°2016.ECL.0021 devant être établie entre le SyDEV et la Commune du Château d'Olonne et venant fixer les modalités techniques et financières des travaux de programmation annuelle de rénovation d'éclairage public pour l'année 2016.
- 2°) - d'approuver la participation communale de 80.000 € HT.
- 3°) - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.
- 4°) - de dire que les crédits sont inscrits au budget 2016.

SYDEV**CONTRIBUTIONS ANNUELLES 2016 POUR LA MAINTENANCE DU PARC,
LES FEUX TRICOLORES ET LES BORNES DE RECHARGE AUTOMOBILE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du coût pour l'année 2016 pour la maintenance du parc d'éclairage, la gestion des feux tricolores et l'entretien des bornes de recharge automobile.

La maintenance du parc d'éclairage et la gestion des feux tricolores a fait l'objet de transfert de compétence par délibération en date du 25 octobre 2005. L'entretien des bornes de recharge automobile a fait l'objet de transfert de compétence par délibération en date du 6 mars 2014.

Le coût est défini par l'application des tarifs du Sydev pour l'année en cours au prorata du patrimoine communal transféré.

Libellé	N° d'affaire	Participation de la commune
Programme annuel de rénovation d'éclairage public 2016	N.EP.060.16.00 I	38.498,60 €
Contribution annuelle travaux de maintenance de signalisation lumineuse	N.FS.060.16.00 I	1.045,00 €
Contribution annuelle travaux de maintenance et exploitation des Infrastructures de Recharge pour les véhicules électriques 2015	N.VE.060.15.00 I	451,20 €
Travaux de maintenance 2015 reportés		9.285,10 €
Cumul année		49.279,90 €

- Madame Epaud s'interroge sur les sites visés par les quatre points de recharge et sur leur utilisation.
- Madame Doat informe qu'il s'agit des sites de Tanchet (deux branchements) et de la rue Séraphin Buton (deux branchements). Elle précise que des compléments d'informations, notamment sur leur taux et coût d'utilisation, pourront être donnés ultérieurement.

Vu les statuts du SyDEV,

Vu les projets de contributions annuelles établis,

Vu l'avis favorable de la commission Domaine et équipements publics du 16 février 2016,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide :

- 1°) - d'accepter les différentes contributions annuelles pour l'année 2016, exposées ci-dessus relatives à la maintenance du parc d'éclairage, la gestion des feux tricolores et l'entretien des bornes de recharge automobile.
- 2°) - d'approuver la participation communale au titre de la maintenance pour l'année 2016 à hauteur de 49.279,90 € TTC.
- 3°) - d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.
- 4°) - de dire que les crédits sont inscrits au budget 2016.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS EN 2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le tableau d'attribution des subventions ci-joint est le résultat d'un travail d'instruction porté par les adjoints concernés et les services municipaux. Soumis ensuite aux commissions vie culturelle et vie sportive le 10 février 2016 ainsi qu'à la commission des finances le 17 février 2016.

Il précise également que :

- Les propositions ci-dessous (détaillées en annexe) sont conformes aux prévisions du budget primitif 2016.
- La première « promotion » des appels à projets est terminée en 2015 : 4 clubs sportifs ont été soutenus sur 3 ans (2013, 2014 et 2015) à raison de 2.500€/an. La municipalité travaille pour vous proposer de nouveaux projets à partir de 2016 : une enveloppe de 10.000 € est inscrite à cet effet.

Synthèse des propositions d'attributions de subventions 2016.

Domaine	Subvention 2016
Associations culture et loisirs	9 860,00
Associations à vocation patriotique	400,00
Associations de solidarité	16 575,00
Associations sportives	71 000,00
Subventions affectées	4 450,00
Subventions exceptionnelles	1 600,00
CCAS, EHPAD, COS	267 626,11
Total	371 511,11

- Monsieur Akriche s'interroge sur l'objet social de deux associations Tourimmo et la Mission Locale Vendée Atlantique.
- Monsieur Ratier explique que pour la première association, il s'agit des hôtessees qui placent les utilisateurs de la salle La Gargamoëlle.
- Monsieur le Maire précise que la seconde œuvre pour l'insertion des jeunes.
- Monsieur Chapalain demande des précisions sur l'application du critère d'attribution au regard du nombre d'adhérents castelonnais, notamment pour deux associations SEC Athlétisme et Rugby Club Sablais. Il fait état des subventions versées par les communes des Olonnes et des écarts entre elles. Il demande ainsi si une hausse de la subvention castelonnaise pour ces deux clubs est prévue ou pas.
- Monsieur Hecht rappelle les modalités de versement de subvention et évoque les contraintes liées à la baisse des dotations, la baisse de versement de subventions par la ville des Sables d'Olonne et l'enveloppe de 90.000€ dont dispose la commune du Château d'Olonne devant être répartie à l'ensemble des clubs sportifs.
- Monsieur Chapalain s'interroge si à l'avenir une répartition équitable entre les communes serait envisagée ou pas.
- Monsieur le Maire dit qu'une étude est en cours de réflexion sur le subventionnement des clubs uniques au niveau de l'agglomération.

Vu l'avis de la commission mixte « Vie Culturelle et Vie Sportive » qui s'est réunie le 10 février 2016,
Vu l'avis de la commission Finances et informatique qui s'est réunie le 17 février 2016,

Monsieur le Maire, M. Cassès, Mme Gino, Mme Vrignon, ne prennent pas part au vote par rapport aux associations pour lesquelles ils sont membres du bureau.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide :

- 1°) - d'attribuer les subventions telles qu'exposées ci-dessus.
- 2°) - les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2016.
- 3°) - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



Bénéficiaire	Subvention 2016
A FOND LES NOTES	100,00
AMICALE LAIQUE DE LA PIRONNIERE	300,00
AMICALE LAIQUE DES ECOLES RENE MILLET	300,00
AMICALE LAIQUE DES NOUETTES	300,00
AMICALE LAIQUE DU CHÂTEAU (ALCO)	300,00
AMICALE SABLaise DES DEPORTES INTERNES ET DES FAMILLES DE DISPARUS	300,00
APNO	400,00
Association de chasse LA PIRONNAISE	180,00
Association Collège Jean Monnet (UNSS)	400,00
CACAO	3 500,00
CHASSEURS DE LA PLAINE	180,00
CHŒUR DES OLNONES	200,00
CLUB SPORTS ET LOISIRS DES RETRAITES DES OLNONES	300,00
ECOLE DES GRANDS PARENTS	100,00
GRAINS DE MÉMOIRE	300,00
HISTOIRE MÉMOIRE PASSION	300,00
LA PIRONNIERE EN TOUTE LIBERTE	100,00
LE BURKINA AU PAYS DES OLNONES	1 000,00
LIVREBOOK	500,00
MEZZO'REILLES	100,00
OLONA	200,00
TOURIMMO- LYCEE STE MARIE DU PORT	400,00
WORTHING	100,00
ASSOCIATIONS CULTURE ET LOISIRS	9 860,00
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	100,00
FNACA	100,00
LE MESSAGER DE L'OCEAN	100,00
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	100,00
ASSOCIATIONS A VOCATION PATRIOTIQUE	400,00
ARS	500,00
BANQUE ALIMENTAIRE DE VENDEE	500,00
CONJOINTS SURVIVANT CHEF DE FAMILLE	200,00
CROIX ROUGE FRANCAISE (section des sables)	500,00
LA JOIE DE VIVRE	500,00
SECOURS CATHOLIQUE (section des Sables)	500,00
SECOURS POPULAIRE Français	500,00
MISSION LOCALE VENDEE ATLANTIQUE	13 375,00
SOLIDARITE / DIVERS	16 575,00
CLUB DES DAUPHINS (D.P.O.)	2 000,00
CLUB HIPPIQUE SABLais	1 000,00
CYCLOTOURISME CLUB	100,00
DART CLUB DES OLNONES	300,00
E.C.C.O.	7 500,00
ESCO FOOTBALL	10 500,00
ESCO Tennis de table	3 000,00
GYMNASTIQUE BEAUSEJOUR	2 000,00
U.J.L.V. (Judo)	8 500,00
KARATE CLUB (C.E.K.A.M.P.O.)	9 000,00
LES AMIS DE LA DANSE	3 600,00
LES OLNONES VENDEE HAND BALL (O.V.H.B.)	9 200,00
RUGBY CLUB SABLais (R.C.S.)	4 500,00
S.E.C. ATHLETISME	3 000,00
STADE DES OLNONES BADMINTON CLUB (S.O.B.C.)	300,00
TENNIS CLUB (T.C.C.O.)	3 000,00
VENDEE BOXE COTE DE LUMIERE (V.B.C.L.)	3 500,00
ASSOCIATIONS SPORTIVES	71 000,00

Bénéficiaire	Subvention 2016
E.C.C.O. (grand prix de la Ville du Château d'Olonne)	700,00
CYCLOTURISME (Randonnée du Puits d'enfer)	700,00
ESCO GYM FEMININE (Compensation location salle de Coubertin)	550,00
MOTO CLUB (Location bennes pour gestion déchets lors de la Rookie's Cup)	2 500,00
ASSOCIATIONS SPORTIVES / SUB. AFFECTEES	4 450,00
AFT BURKINA (Particip affiches spectacle du 7/10/2016 à Auditorium)	100,00
LES RESTOS DU CŒUR	500,00
CLUB ECHECS SABLAI (Tournoi des echecs salle CAP. Location salle : 1300€)	1 000,00
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	1 600,00
CCAS	195 000,00
EHPAD	64 426,11
Comité des Œuvres Sociales (COS)	5 000,00
DIVERS	267 626,11
TOTAL GENERAL	371 511,11

MARCHE DE TRAVAUX "CONSTRUCTION DU NOUVEL HOTEL DE VILLE"
LOT 7 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM ET OCCULTATIONS

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT EN PLUS-VALUE N°I

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux relatif à la construction du nouvel hôtel de ville, lot n°7 menuiseries extérieures aluminium et occultations, a été signé en date du 19 janvier 2015 avec l'entreprise SERMAT, située rue Louis Pasteur ZI de Chassereau – Montaigu Cedex (85607).

Ledit marché, notifié le 27 janvier 2015, d'un montant total de 17. 653 € HT, a été conclu pour une durée de 23 mois à compter de la date indiquée sur l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Dans le cadre de ce marché, est présenté à l'assemblée un projet d'avenant n°I ayant pour objet la modification des prestations et le montant dudit lot. Il est précisé que le délai d'exécution des travaux reste inchangé.

Les prestations supplémentaires sont les suivantes :

- Fourniture et pose de 4 cylindres électroniques pour les repères : C- EI – S et T (seulement sur la porte à gauche vue extérieure) ;
- Fourniture de 10 clés électroniques pour les repères : C – EI – S et T.

Le total des travaux modificatifs est de 2.714 €uros HT. Le nouveau montant total du marché est de 178.367 €uros HT, soit 214.040,40 € TTC. Soit une plus-value de 1,55 %.

Les membres de la Commission marchés publics, réunis le mercredi 24 février 2016, ont émis un avis favorable sur ce dossier.

- Monsieur Akriche demande des précisions sur la répartition du mobilier devant équiper le futur hôtel de ville.
- Monsieur le Maire informe que concernant le mobilier pouvant être réutilisé, une partie a été réservée pour les nouveaux locaux, l'autre fera l'objet d'une vente aux enchères. Enfin, une partie du mobilier neuf a été acquis auprès de l'UGAP et une autre a fait l'objet d'un marché public.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2014 portant autorisation de signature du marché de travaux relatif à la construction du nouvel hôtel de ville,

Vu le marché de travaux relatif à la construction du nouvel hôtel de ville, lot n°7 menuiseries extérieures aluminium et occultations signé avec l'entreprise SERMAT,

Vu le projet d'avenant en plus-value venant modifier les prestations et le montant du lot n°7 menuiseries extérieures aluminium et occultations,

Vu l'avis favorable de la Commission marchés publics réunie le 24 février 2016, pour la conclusion dudit avenant de transfert,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Par 27 Voix Pour,

1 Voix contre : Mme Epaud,

Et 5 Abstentions : Mmes Maurel, Vrignon, M. Chapalain pour lui-même et pour
M. Maingueneau, Mme Métaireau.

Décide :

- 1°) - d'approuver l'avenant n°1 en plus-value relatif au marché de travaux "construction du nouvel hôtel de ville – lot 7 : menuiseries extérieures aluminium et occultations ", modifiant les prestations et le montant du marché.
- 2°) - de prendre acte que cet avenant représente une plus-value de 1.55 % par rapport au montant initial, le nouveau montant du marché s'élevant à 178.367 € HT.
- 3°) - d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout autre document s'y rapportant.

MARCHE DE TRAVAUX "CONSTRUCTION DU NOUVEL HOTEL DE VILLE"
LOT 8 : SERRURERIE
AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT EN PLUS-VALUE N° I

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux relatif à la construction du nouvel hôtel de ville, lot n°8 Serrurerie a été signé en date du 19 janvier 2015 avec l'entreprise Atlantique Inox située rue du Docteur Fayau – BP 153 – Montaigu Cedex (85600).

Ledit marché, notifié le 27 janvier 2015, d'un montant total de 83.717,97 € HT, a été conclu pour une durée de 23 mois à compter de la date indiquée sur l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Dans le cadre de ce marché, est présenté à l'assemblée, un projet d'avenant n°I ayant pour objet la modification des prestations et le montant dudit lot. Il est précisé que le délai d'exécution des travaux reste inchangé.

Les prestations supplémentaires sont les suivantes :

- Adaptation au projet de la trappe d'accès à la terrasse, plus value pour cotes hors standard ;
- Suppression de grilles de ventilation prévues par ailleurs au lot plomberie chauffage
- Plus value pour serrure électronique Winkhauss sur les locaux du sous-sol
- Texte supplémentaire "Liberté, Egalité, Fraternité" en façade
- Suppression de la lisse main courante dans l'espace d'attente du 1^{er} étage

Le total des travaux modificatifs est de 1.851,26 €uros HT. Le nouveau montant total du marché est de 85.569,23 €uros HT soit 102.683,08 € TTC. Soit une plus-value de 2,21 %.

Les membres de la Commission marchés publics, réunis le mercredi 24 février 2016, ont émis un avis favorable sur ce dossier.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2014 portant autorisation de signature du marché de travaux relatif à la construction du nouvel hôtel de ville,

Vu le marché de travaux relatif à la construction du nouvel hôtel de ville, lot n°8 Serrurerie signé avec l'entreprise Atlantique Inox,

Vu le projet d'avenant en plus-value venant modifier les prestations et le montant du lot n°8 Serrurerie,

Vu l'avis favorable de la Commission marchés publics réunie le 24 février 2016, pour la conclusion dudit avenant,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Par 27 Voix Pour,

1 Voix contre : Mme Epaud,
Et 5 Abstentions : Mmes Maurel, Vrignon, M. Chapalain pour lui-même et pour
M. Maingueneau, Mme Métaireau.

Décide :

- 1°) - d'approuver l'avenant n° 1 en plus-value relatif au marché de travaux "construction du nouvel hôtel de ville – lot 8 Serrurerie ", modifiant les prestations et le montant du marché,
- 2°) - de prendre acte que cet avenant représente une plus-value de 2,21 % par rapport au montant initial, le nouveau montant du marché s'élevant à 85.569,23 € HT,
- 3°) - d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout autre document s'y rapportant.

MARCHE DE TRAVAUX "CONSTRUCTION DU NOUVEL HOTEL DE VILLE"
LOT 9 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT EN PLUS-VALUE N° I

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux relatif à la construction du nouvel hôtel de ville, lot n°9 Menuiseries intérieures bois a été signé en date du 19 janvier 2015 avec l'entreprise MCPA située Espace Océane – Aizenay (85190).

Ledit marché, notifié le 27 janvier 2015, d'un montant total de 213.304,44 € HT, a été conclu pour une durée de 23 mois à compter de la date indiquée sur l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Dans le cadre de ce marché, est présenté à l'assemblée, un projet d'avenant n°I ayant pour objet la modification des prestations et le montant dudit lot. Il est précisé que le délai d'exécution des travaux reste inchangé.

Les prestations supplémentaires sont les suivantes :

- Adaptation au projet de l'asservissement des portes DAS au rez-de-chaussée.
- Plus value pour serrures électroniques.
- Trappes complémentaires pour l'accès aux clapets CF et aux descentes EP.
- Plus value pour profils "dossier suspendu" dans les placards.
- Modification habillage bois des ouvertures de la salle de réunion H23.
- Portes complémentaires sur gaines techniques TD au R+1 et R+2.
- Modification de mobiliers et placards prévus au marché de base.
- Modification de format de la signalétique pour les salles de réunion et salle du Conseil.
- Mobilier complémentaire (hors marché).

Le total des travaux modificatifs est de 27.079,14 €uros HT. Le nouveau montant total du marché est de 240.383,58 €uros HT, soit 288.460,30 € TTC. Soit une plus-value de 12,69 %.

Les membres de la Commission marchés publics, réunis le mercredi 24 février 2016, ont émis un avis favorable sur ce dossier.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2014 portant autorisation de signature du marché de travaux relatif à la construction du nouvel hôtel de ville,

Vu le marché de travaux relatif à la construction du nouvel hôtel de ville, lot n°9 Menuiseries intérieures bois signé avec l'entreprise MCPA,

Vu le projet d'avenant en plus-value venant modifier les prestations et le montant du lot n°9 Menuiseries intérieures bois,

Vu l'avis favorable de la Commission marchés publics, réunie le 24 février 2016, pour la conclusion dudit avenant,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Par 27 Voix Pour,

1 Voix contre : Mme Epaud,

Et 5 Abstentions : Mmes Maurel, Vrignon, M. Chapalain pour lui-même et pour
M. Maingueneau, Mme Métaireau.

Décide :

- 1°) - d'approuver l'avenant n°1 en plus-value relatif au marché de travaux "construction du nouvel hôtel de ville – lot 9 Menuiseries intérieures bois ", modifiant les prestations et le montant du marché.
- 2°) - de prendre acte que cet avenant représente une plus-value de 12,69 % par rapport au montant initial, le nouveau montant du marché s'élevant à 240.383,58 € HT.
- 3°) - d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout autre document s'y rapportant.

MARCHE DE TRAVAUX "CONSTRUCTION DU NOUVEL HOTEL DE VILLE"
LOT 12 : CARRELAGE ET FAÏENCE

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT EN PLUS-VALUE N°1

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux relatif à la construction du nouvel hôtel de ville, lot n°12 carrelage et faïence a été signé en date du 19 janvier 2015 avec l'entreprise BABU Willy, située ZA Route de la Mothe-Achard – Saint Julien des Landes (85150).

Ledit marché, notifié le 27 janvier 2015, d'un montant total de 59.581,49 € HT, a été conclu pour une durée de 23 mois à compter de la date indiquée sur l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Dans le cadre de ce marché, est présenté à l'assemblée, un projet d'avenant n°1 ayant pour objet la modification des prestations et le montant dudit lot. Il est précisé que le délai d'exécution des travaux reste inchangé.

Les prestations supplémentaires sont les suivantes :

- Suppression du carrelage dans la salle à usage multiple au rez-de-chaussée.
- Plus value pour le remplacement du carrelage 30x30 par le carrelage multi-formats dans l'office et le dégagement.
- Ajout de sous couche acoustique sous carrelage (surface manquante).
- Tapis brosse complémentaires au niveau des entrées de service.

Le total des travaux modificatifs est de 413,49 €uros HT. Le nouveau montant total du marché est de 59.994,98 €uros HT soit 71.993,98 € TTC. Soit une plus-value de 0,69 %.

Les membres de la Commission marchés publics, réunis le mercredi 24 février 2016, ont émis un avis favorable sur ce dossier.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2014 portant autorisation de signature du marché de travaux relatif à la construction du nouvel hôtel de ville,

Vu le marché de travaux relatif à la construction du nouvel hôtel de ville, lot n°12 carrelage et faïence, signé avec l'entreprise BABU Willy,

Vu le projet d'avenant en plus-value venant modifier les prestations et le montant du lot n°12 carrelage et faïence,

Vu l'avis favorable de la Commission marchés publics, réunie le 24 février 2016, pour la conclusion dudit avenant,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Par 27 Voix Pour,

1 Voix contre : Mme Epaud,

Et 5 Abstentions : Mmes Maurel, Vrignon, M. Chapalain pour lui-même et pour
M. Maingueneau, Mme Métaireau.

Décide :

- 1°) - d'approuver l'avenant n°1 en plus-value relatif au marché de travaux "construction du nouvel hôtel de ville – lot 12 carrelage et faïence ", modifiant les prestations et le montant du marché,
- 2°) - de prendre acte que cet avenant représente une plus-value de 0,69 % par rapport au montant initial, le nouveau montant du marché s'élevant à 59.994,98 € HT,
- 3°) - d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout autre document s'y rapportant.

MARCHE DE TRAVAUX "CONSTRUCTION DU NOUVEL HOTEL DE VILLE"
LOT 16 : PLOMBERIE SANITAIRE, CHAUFFAGE VENTILATION

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT EN PLUS-VALUE N°1

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux relatif à la construction du nouvel hôtel de ville, lot n°16 plomberie sanitaire, chauffage ventilation a été signé en date du 19 janvier 2015 avec l'entreprise BLI SA, située ZI rue J. Moindreau – La Chaize le Vicomte (85310).

Ledit marché, notifié le 27 janvier 2015, d'un montant total de 220.831,62 € HT, a été conclu pour une durée de 23 mois à compter de la date indiquée sur l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Dans le cadre de ce marché, est présenté à l'assemblée, un projet d'avenant n°1 ayant pour objet la modification des prestations et le montant dudit lot. Il est précisé que le délai d'exécution des travaux reste inchangé.

Les prestations supplémentaires sont les suivantes :

- Moins value sur l'arrosage prévu au lot espaces verts.
- Plus value pour les canalisations et vanne d'arrêt pour utilisation de l'eau du puits.
- Moins value pour évier encastré.
- Isolation complémentaire de plancher chauffant.
- Plus value pour évacuation des eaux usées des fontaines à eau.
- Suppression du radiateur du local reprographie.

Le total des travaux modificatifs est de 1.609,94 €uros HT. Le nouveau montant total du marché est de 222.441,56 €uros HT, soit 266.929,87 € TTC. Soit une plus-value de 0,73 %.

Les membres de la Commission marchés publics, réunis le mercredi 24 février 2016, ont émis un avis favorable sur ce dossier.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2014 portant autorisation de signature du marché de travaux relatif à la construction du nouvel hôtel de ville,

Vu le marché de travaux relatif à la construction du nouvel hôtel de ville, lot n°16 plomberie sanitaire, chauffage ventilation signé avec l'entreprise BLI SA,

Vu le projet d'avenant en plus-value venant modifier les prestations et le montant du lot n°16 plomberie sanitaire, chauffage ventilation,

Vu l'avis favorable de la Commission marchés publics, réunie le 24 février 2016, pour la conclusion dudit avenant,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Par 27 Voix Pour,

1 Voix contre : Mme Epaud,

Et 5 Abstentions : Mmes Maurel, Vrignon, M. Chapalain pour lui-même et pour
M. Maingueneau, Mme Métaireau.

Décide :

- 1°) - d'approuver l'avenant n°1 en plus-value relatif au marché de travaux "construction du nouvel hôtel de ville – lot 16 plomberie sanitaire, chauffage ventilation", modifiant les prestations et le montant du marché.
- 2°) - de prendre acte que cet avenant représente une plus-value de 0,73 % par rapport au montant initial, le nouveau montant du marché s'élevant à 222.441.56 € HT.
- 3°) - d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout autre document s'y rapportant.

MARCHE DE TRAVAUX "CONSTRUCTION DU NOUVEL HOTEL DE VILLE"
LOT 17 : ELECTRICITE

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT EN PLUS-VALUE N°1

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux relatif à la construction du nouvel hôtel de ville, lot n°17 Electricité, a été signé en date du 19 janvier 2015 avec l'entreprise BLI SA, située ZI rue J. Moindreau – La Chaize le Vicomte (85310).

Ledit marché, notifié le 27 janvier 2015, d'un montant total de 257.864,37 € HT, a été conclu pour une durée de 23 mois à compter de la date indiquée sur l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Dans le cadre de ce marché, est présenté à l'assemblée, un projet d'avenant n°1 ayant pour objet la modification des prestations et le montant dudit lot. Il est précisé que le délai d'exécution des travaux reste inchangé.

Les prestations supplémentaires sont les suivantes :

- Remplacement des commandes des locaux d'accueil du public prévu en MOSAIC par le modèle ODACE STYLE BLANC.
- Equipement complémentaire.

Le total des travaux modificatifs est de 5.173,28 €uros HT. Le nouveau montant total du marché est de 263.037,65 €uros HT soit 315.645,18 € TTC. Soit une plus-value de 2 %.

Les membres de la Commission marchés publics, réunis le mercredi 24 février 2016 ont émis un avis favorable sur ce dossier.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2014 portant autorisation de signature du marché de travaux relatif à la construction du nouvel hôtel de ville,

Vu le marché de travaux relatif à la construction du nouvel hôtel de ville, lot n°17 Electricité, signé avec l'entreprise BLI SA,

Vu le projet d'avenant en plus-value venant modifier les prestations et le montant du lot n°17 Electricité,

Vu l'avis favorable de la Commission marchés publics, réunie le 24 février 2016, pour la conclusion dudit avenant,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Par 27 Voix Pour,

1 Voix contre : Mme Epaud,

Et 5 Abstentions : Mmes Maurel, Vrignon, M. Chapalain pour lui-même et pour
M. Maingueneau, Mme Métaireau.

Décide :

- 1°) - d'approuver l'avenant n°1 en plus-value relatif au marché de travaux "construction du nouvel hôtel de ville – lot 17 Electricité ", modifiant les prestations et le montant du marché.
- 2°) - de prendre acte que cet avenant représente une plus-value de 2 % par rapport au montant initial, le nouveau montant du marché s'élevant à 263.037,65 € HT.
- 3°) - d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout autre document s'y rapportant.

MARCHES PUBLICS CONCLUS POUR L'ANNEE 2015
INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que le Code des Marchés Publics, dans son article 133 stipule que « le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du ministre chargé de l'économie », en date du 21 juillet 2011.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des marchés publics conclus au cours de l'année 2015. La liste détaillée de ces marchés est annexée à la présente délibération.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de cette liste.

TABLEAU DES MARCHES NOTIFIÉS

Entre le : **01/01/15** et **31/12/15**

(Article 133 du Code des Marchés Publics et Arrêté du 21 juillet 2011)

Fourniture courantes et services

Marchés compris entre **20 000.00 € HT** et **90 000.00 € HT**

<i>N° du marché</i>	<i>Objet du marché Désignation du lot</i>	<i>Entreprise Titulaire</i>	<i>Montant Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
1438002	Fourniture de signalisation et de peinture routière Lot 2 : Fourniture de plaques et panneaux de rues	Lacroix signalisation 44801 Saint Herblain	16 000,00	09/01/15
1438003	Fourniture de signalisation et de peinture routière Lot 3 : Fourniture de peinture routière	Ore 49481 Saint Sylvain d'Anjou	64 000,00	09/01/15
1449001	Prestations de services d'assurances dommages ouvrages pour le nouvel Hôtel de Ville	Smabtp 85018 La Roche sur Yon	35 728,34	18/03/15
1510001	Location ponctuelle de véhicule de type minibus 9 places	Rev'Evas'Yon 85000 la Roche sur Yon	25 200,00 €	05/05/15
1513001	Fourniture de véhicules neufs (avec reprises) Lot 1 : Véhicule léger (segment B) - mairie administratif	Renault Les Sables d'Olonne 85340 Olonne sur mer	14 050,00	19/05/15
1513002	Fourniture de véhicules neufs (avec reprises) Lot 2 : Véhicule léger (segment C) fourgonnette - espaces verts	Renault Les Sables d'Olonne 85340 Olonne sur mer	15 423,90	28/05/15
1513003	Fourniture de véhicules neufs (avec reprises) Lot 3 : Véhicule fourgon tôle - bâtiments	VPLO 85170 Belleville sur Vie	20 376,00	19/05/15
1513004	Fourniture de véhicules neufs (avec reprises) Lot 4 : Véhicule léger 3.5T benne-propreté	VPLO 85170 Belleville sur Vie	26 616,00	19/05/15
1518001	Groupement de commandes pour la fourniture d'un progiciel de gestion des services éducation, enfance et jeunesse	ST Technocarte 13270 Fos sur Mer	80 626,83	17/06/15
1519001	Groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance de photocopieurs multifonctions et la reprise du matériel existant	QUADRA BUREAUTIQUE 49303 Cholet	71 517,00	30/06/15
1525001	Groupement de commandes pour la réalisation de supports de communication pour la saison culturelle 2015-2016 Lot 1 : Conception graphique	Agence Apapa 44100 Nantes	15 000,00	05/06/15
1525002	Groupement de commandes pour la réalisation de supports de communication pour la saison culturelle 2015-2016 Lot 2 : Impression du guide culturel	Offset 5 85150 La Mothe Achard	20 000,00	05/06/15
1525003	Groupement de commandes pour la réalisation de supports de communication pour la saison culturelle 2015-2016 Lot 3 : Impression de la carte postale	Tessier communication 85250 Saint Hilaire de Riez	2 000,00	05/06/15

TABLEAU DES MARCHES NOTIFIÉS

<i>N° du marché</i>	<i>Objet du marché Désignation du lot</i>	<i>Entreprise Titulaire</i>	<i>Montant Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
1528001	Groupement de commandes pour la fourniture de tout type de carburants Lot 1 : Fourniture de GNR en cuve	CPO 44186 Nantes cedex 04	18 000,00	18/06/15
1528004	Groupement de commandes pour la fourniture de tout type de carburants Lot 4 : Fourniture de gasoil en cuve	CPO 44186 Nantes cedex 04	50 000,00	18/06/15
1535001	Fourniture de mobilier urbain	ID Environnement 85190 Aizenay	76 500,00	29/09/15
1541001	Fourniture et pose de cavurnes et de columbarium Lot 1 : Fourniture et pose de cavurnes	Perocheau Jean-Jacques 85150 La Mothe Achard	10 443,00	18/11/15
1541002	Fourniture et pose de cavurnes et de columbarium Lot 2 : Fourniture et pose de columbarium	Granmond 57503 Saint Avold cedex	19 166,00	18/11/15
1545001	Acquisition de photocopieurs multifonctions, couleurs avec carte fax et contrat de maintenance sur 4 ans pour les écoles publiques	QUADRA BUREAUTIQUE 49303 Cholet	24 411,96	10/12/15

Marchés compris entre 90 000.00 € HT et 207 000.00€ HT

N° du marché	Objet du marché Désignation du lot	Entreprise Titulaire	Montant Notifié	Date Notification
1538001	Marché de nettoyage des bâtiments municipaux et nettoyage des vitreries	Glassy glass 85180 Le Château d'Olonne	195 000,00	19/12/15

Marchés supérieurs à 207 000.00 € HT

<i>N° du marché</i>	<i>Objet du marché Désignation du lot</i>	<i>Entreprise Titulaire</i>	<i>Montant Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
1517001	Transport scolaire et périscolaire RESILIE	Sovetours 85004 la Roche sur Yon cedex	240 000,00	24/07/15
1543001	Transport scolaire et périscolaire	Sovetours 85004 La Roche sur Yon cedex	240 000,00	21/12/15

TABLEAU DES MARCHES NOTIFIÉS

Prestations intellectuelles

Marchés compris entre 20 000.00 € HT et 90 000.00 € HT

N° du marché	Objet du marché Désignation du lot	Entreprise Titulaire	Montant Notifié	Date Notification
1443001	Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Abbaye Saint Jean d'Orbestier	Cabinet Pierluigi Pericolo 44100 Nantes	72 677,82	22/01/15
1536001	Mission d'établissement d'un programme pour l'aménagement du centre ville du Château d'Olonne	Saga Cité 35220 Châteaubourg	31 490,00	20/10/15

Marchés compris entre 90 000.00 € HT et 207 000.00€ HT

/

Marchés supérieurs à 207 000.00 € HT

/

TABLEAU DES MARCHES NOTIFIÉS

Travaux

Marchés compris entre 20 000.00 € HT et 90 000.00 € HT

N° du marché	Objet du marché Désignation du lot	Entreprise Titulaire	Montant Notifié	Date Notification
1504001	Réfection de l'arrosage automatique sur le terrain d'honneur et du décompactage drainant sur le terrain d'entraînement Lot 1 : Réfection de l'arrosage automatique du terrain d'honneur de football	Sarl Guy Limoges Sport Club Assistance 85420 Oulmes	24 840,66	09/04/15
1504002	Réfection de l'arrosage automatique sur le terrain d'honneur et du décompactage drainant sur le terrain d'entraînement Lot 2 : Décompactage drainant, défeutrage et regarnissage du terrain d'entraînement	Gesvres Entretien 44470 Carquefou	8 960,00	09/04/15
1508001	Fourniture de signalisation de police	Signaud Girod Ouest 79260 La Crèche	80 000,00	07/05/15
1512001	Fourniture et pose d'un WC automatique au théâtre de verdure	SAGELEC 44154 ANCENIS	35 000,00	07/05/15

Marchés compris entre 90 000.00 € HT et 207 000.00€ HT

N° du marché	Objet du marché Désignation du lot	Entreprise Titulaire	Montant Notifié	Date Notification
1445001	Mise aux normes pour accès aux personnes à mobilité réduite sur divers sites Lot 1 : Gros œuvre – démolition	Laurent Elie 85000 La Roche sur Yon	52 504,66	14/01/15
1445002	Mise aux normes pour accès aux personnes à mobilité réduite sur divers sites Lot 2 : Menuiserie	Bonnet Jacques Sarl 85600 Saint Georges de Montaigu	99 070,48	14/01/15
1445003	Mise aux normes pour accès aux personnes à mobilité réduite sur divers sites Lot 3 : Plomberie	Turquand 85170 Le Poiré sur Vie	24 160,34	14/01/15
1445004	Mise aux normes pour accès aux personnes à mobilité réduite sur divers sites Lot 4 : Electricité	Turquand 85170 Le Poiré sur Vie	5 746,31	14/01/15
1445005	Mise aux normes pour accès aux personnes à mobilité réduite sur divers sites Lot 5 : Peinture	Vrignon Sarl 85180 Le Château d'Olonne	13 376,17	14/01/15
1448001	Amélioration des performances énergétiques du centre de loisirs chauffage - éclairage	Turquand 85170 Le Poiré sur vie	92 008,21	27/02/15
1450001	Groupement de commandes pour la réalisation de travaux simultanés sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de l'agglomération du Pays des Olonnes	DLE Ouest La Chapelle sur Erdre	100 000,00	08/01/15

TABLEAU DES MARCHES NOTIFIÉS

1503001	Réfection de l'étanchéité des toitures de la salle de sports des Plesses et du centre de loisirs Lot 1 : Etanchéité des toitures de la salle de sports des Plesses	YG Couverture 85180 Le Château d'Olonne	59 988,90	20/04/15
1503002	Réfection de l'étanchéité des toitures de la salle de sports des Plesses et du centre de loisirs Lot 2 : Etanchéité des toitures du centre de loisirs	YG Couverture 85180 Le Château d'Olonne	52 303,20	20/04/15
1505001	Réhabilitation de la salle de sports des Plesses Lot 1 : Gros oeuvre	MC Bat 85000 La Roche sur Yon	29 300,06	12/05/15
1505002	Réhabilitation de la salle de sports des Plesses Lot 2 : Menuiseries	Renault et Fils 85120 La Chataigneraie	15 516,10	12/05/15
1505003	Réhabilitation de la salle de sports des Plesses Lot 3 : Revêtements de sols - faïence	Sarl Barbeau 85220 COEX	7 071,75	12/05/15
1505004	Réhabilitation de la salle de sports des Plesses Lot 4 : Sols sportifs	Sportingsols 85250 Saint Fulgent	84 689,00	12/05/15
1505005	Réhabilitation de la salle de sports des Plesses Lot 5 : Peinture	Aga.Style 85170 Le Poirée sur Vie	9 896,96	12/05/15
1505006	Réhabilitation de la salle de sports des Plesses Lot 6 : Elévateur PMR	Ermhes SARL 35504 Vitré	22 775,00	12/05/15
1505007	Réhabilitation de la salle de sports des Plesses Lot 7 : Electricité	Kirie Electricité 85340 Olonne sur mer	9 895,15	12/05/15
1505008	Réhabilitation de la salle de sports des Plesses Lot 8 : Plomberie – chauffage – VMC	Trichet Soret 85180 Le Château d'Olonne	16 360,56	12/05/15

Marchés compris entre 207 000.00 € HT et 5 186 00000 € HT

N° du marché	Objet du marché Désignation du lot	Entreprise Titulaire	Montant Notifié	Date Notification
1446001	Construction du nouvel hôtel de ville Lot 1 : Démolitions	Demcoh 53950 Louverné	80 600,00	27/01/15
1446002	Construction du nouvel hôtel de ville Lot 2 : Terrassement / VRD	Merceron TP 85305 CHALLANS	149 978,03	27/01/15
1446003	Construction du nouvel hôtel de ville Lot 3 : Gros oeuvre	Limouzin Maçonnerie 85602 Montaigu cedex	700 721,70	27/01/15
1446004	Construction du nouvel hôtel de ville Lot 4 : Charpente bois et ossature bois	Les Charpentiers de l'Atlantique 85600 La Boissière de Montaigu	102 831,28	27/01/15

TABLEAU DES MARCHES NOTIFIÉS

1446005	Construction du nouvel hôtel de ville Lot 5 : Etanchéité	Ouest Etanche 85310 La Chaize le Vicomte	78 030,01	27/01/15
1446006	Construction du nouvel hôtel de ville Lot 6 : Bardage cuivre (option zinc)	Garandeau 85000 La Roche sur Yon	57 601,05	27/01/15
1446007	Construction du nouvel hôtel de ville Lot 7 : Menuiseries extérieures alu et occultation	Sermat 85607 Montaigu cedex	175 653,00	27/01/15
1446008	Construction du nouvel hôtel de ville Lot 8 : Serrurerie	Atlantique Inox 85600 Montaigu	83 717,97	27/01/15
1446009	Construction du nouvel hôtel de ville Lot 9 : Menuiseries intérieures bois	Sarl MCPA 85190 Aizenay	213 304,44	27/01/15
1446010	Construction du nouvel hôtel de ville Lot 10 : Cloisons sèches	Sarl Lilian 85190 Aizenay	148 368,58	27/01/15
1446011	Construction du nouvel hôtel de ville Lot 11 : Faux plafonds	Sarl Fradin 85302 Challans cedex	33 461,41	27/01/15
1446012	Construction du nouvel hôtel de ville Lot 12 : Carrelage et faïence	Société Babu Willy 85150 Saint Julien des Landes	59 581,49	27/01/15
1446013	Construction du nouvel hôtel de ville Lot 13 : Revêtements de sols collés	Alizés Décoration 85300 Challans	49 368,52	27/01/15
1446014	Construction du nouvel hôtel de ville Lot 14 : Peinture et revêtements muraux	Sarl Touzé Yannick 85180 le Château d'Olonne	77 687,94	27/01/15
1446015	Construction du nouvel hôtel de ville Lot 15 : Ascenseurs	Orona Ouest Nord 35520 La Mézière	20 600,00	27/01/15
1446016	Construction du nouvel hôtel de ville Lot 16 : Plomberie sanitaires chauffage ventilation	Bli Sa 85310 la Chaize le Vicomte	220 831,62	27/01/15
1446017	Construction du nouvel hôtel de ville Lot 17 : Electricité	Bli Sa 85310 La Chaize le Vicomte	257 864,37	27/01/15
1446018	Construction du nouvel hôtel de ville Lot 18 : Etanchéité à l'air	Alveolis 44000 Nantes	1 900,00	29/01/15
1446019	Construction du nouvel hôtel de ville Lot 19 : Espaces verts	Cajev Scop Sa 85000 La Roche sur Yon	188 774,57	27/01/15
1523001	Marché à bons de commande travaux de voiries (aménagement et entretien)	Strapo 85180 Le Château d'Olonne	3 700 000,00	09/09/15
1537001	Travaux de réhabilitation du perré de la plage de Tanchet et travaux annexes - tranche 2	Merceron Environnement 85305 Challans cedex	388 319,25	05/10/15

TABLEAU DES MARCHES NOTIFIÉS

1540001	Travaux de réhabilitation de l'Abbaye Saint Jean d'Orbestier Lot 1 : Maçonnerie - pierre de taille	Lefevre 85000 La Roche sur Yon	606 034,74	18/11/15
1540002	Travaux de réhabilitation de l'Abbaye Saint Jean d'Orbestier Lot 2 : Couverture en tuiles	Benaiteau 85700 Châteaumur	65 911,28	18/11/15
1540003	Travaux de réhabilitation de l'Abbaye Saint Jean d'Orbestier Lot 3 : Couverture en lauzes	Lefevre 85000 La Roche sur Yon	45 664,83	18/11/15
1540005	Travaux de réhabilitation de l'Abbaye Saint Jean d'Orbestier Lot 5 : Peinture	Eurl Bel'Alizée 49124 Le Plessis Grammoire	37 614,49	18/11/15
1540006	Travaux de réhabilitation de l'Abbaye Saint Jean d'Orbestier Lot 6 : Vitraux – ferrures à vitraux	Verrier d'Art 49140 Seiche sur Loire	46 221,05	18/11/15

Marchés supérieurs à 5 186 000.00 € HT

/

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES
AVENANT N°2 DU LOT I DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 25 octobre 2011, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de prestations de services d'assurances pour l'ensemble de ses lots.

Le marché relatif au lot I Dommages aux biens et risques annexes a été signé le 10 novembre 2011 pour un montant de cotisations s'élevant à 14.268,89 € HT comprenant la prime annuelle pour 13.068,89 € HT, 200 € HT pour la garantie "tous risques exposition tous lieux" et 1.000 € HT pour la garantie " tous risques expositions Abbaye". Ce marché a été notifié au titulaire la société SMACL le 06 décembre 2011, a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une durée de cinq ans.

Conformément aux dispositions du contrat, la garantie "Tous risques expositions Abbaye" s'applique pour une exposition annuelle d'une valeur acquise plafonnée à 200.000 €.

Cependant l'exposition de " Philippe Cognée, aux origines" qui s'est tenue à l'Abbaye Saint-Jean d'Orbestier du 26 juin au 11 octobre 2015 comprenait des œuvres dont la valeur totale était déclarée à 247.000 €.

En conséquence, afin d'assurer la totalité de cette exposition, la SMACL a réalisé une extension de la valeur exposition Abbaye (soit + 47.000€) entraînant un surcoût de cotisations de 213,09 € HT.

En conséquence, il est proposé d'établir par voie d'avenant, l'extension de la valeur exposition Abbaye de Saint-Jean d'Orbestier pour l'année 2015, pour un montant supplémentaire de 213,09€ HT, soit 231,48€ TTC.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le mercredi 10 février 2016 a émis un avis favorable quant à la conclusion de l'avenant n°2 au lot I Dommages aux biens et risques annexes, dans le cadre du marché susvisé pour un montant en plus value s'élevant à 213,09€ HT.

Aussi, il est demandé à l'assemblée d'approuver ledit avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 octobre 2011 autorisant la signature du marché de prestations de services d'assurances pour l'ensemble de ses lots,

Vu le marché relatif au lot I Dommages aux biens et ses risques annexes signé le 10 novembre 2011, pour un montant de prime annuelle s'élevant à 14.268,89 € HT et notifié au titulaire la société SMACL le 06 décembre 2011,

Vu le projet d'avenant n°2 audit lot portant l'extension de la valeur exposition Abbaye de Saint-Jean d'Orbestier pour l'année 2015 pour un montant supplémentaire de cotisation de 213,09 € HT,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 février 2016 quant à la conclusion de cet avenant,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide :

- 1°) - d'approuver les termes de l'avenant n°2 du lot I Dommages aux biens et ses risques annexes, dans le cadre du marché de services d'assurances, dont le titulaire est la société SMACL, venant fixer l'extension de la valeur exposition Abbaye de Saint-Jean d'Orbestier pour l'année 2015 pour un montant supplémentaire de 213,09€ HT soit 231,48€ TTC.
- 2°) - d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant avec le titulaire du marché ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

MARCHE DE SERVICES D'ASSURANCES - AVENANT DE TRANSFERT N°1 DU LOT 3 :
ASSURANCE DES VEHICULES A MOTEUR ET RISQUES ANNEXES
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 25 octobre 2011, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de prestations de services d'assurances pour l'ensemble de ses lots.

Le marché relatif au lot 3 Assurance des véhicules à moteur et risques annexes, a été signé le 10 novembre 2011 avec la société Dexia SOFCAP, pour un montant de cotisations s'élevant à 12.010 € HT comprenant la formule de base pour un montant de 10.800 € HT et l'option n°1 Auto collaborateur à 1.210 € HT.

Ce marché notifié au titulaire le 06 décembre 2011, a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une durée de cinq ans.

L'Assemblée Générale de la société a, par décision en date du 31 décembre 2015, décidé de modifier sa dénomination sociale de "SOFCAP" en "SOFAXIS". L'adresse de la société reste inchangée : Route de Creton, 18110 VASSELAY ainsi que le numéro SIREN (pour mémoire 335171096).

Le terme devant être désormais utilisé dans l'ensemble des documents du marché est le suivant SOFAXIS en lieu et place de Dexia - SOFCAP.

A ce titre, le nouveau titulaire du contrat s'engage à reprendre purement et simplement l'ensemble des droits et obligations résultant du contrat initial.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le mercredi 10 Février 2016, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 octobre 2011 autorisant la signature du marché de prestations de services d'assurances pour l'ensemble de ses lots,

Vu le marché relatif au lot 3 Assurance des véhicules à moteur et risques annexes, signé le 10 novembre 2011 pour un montant de prime annuelle s'élevant à 12.010 € HT et notifié au titulaire la société Dexia SOFCAP le 06 décembre 2011,

Vu la décision de l'Assemblée Générale de la société en date du 31 décembre 2015, d'adopter une nouvelle dénomination sociale,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 février 2016, quant à la conclusion de cet avenant de transfert n°1,

Vu le projet d'avenant de transfert n°1 pris dans le cadre du lot n°3,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide :

- 1°) - d'approuver l'avenant de transfert n°1 relatif au marché de services d'assurance lot 3 Assurance des véhicules à moteur et risques annexes, actant le nouveau titulaire à savoir SOFAXIS, à compter du 31 décembre 2015.
- 2° - de prendre acte que cet avenant n'a aucune incidence financière.
- 3°) - d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant de transfert ainsi que tout autre document s'y rapportant.

SINISTRE DE LA SALLE DES ARCHIVES MUNICIPALES
QUITTANCE DE REGLEMENT MODIFIEE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 29 janvier 2016, le Conseil municipal a accepté l'indemnité de 23.580,08 €uros proposée par l'assureur de la Commune, la Smacl pour règlement de sinistre relatif à l'incendie de la salle des archives municipales.

Cependant, des dommages consécutifs à ce sinistre au transformateur d'alarme situé à proximité ont été constatés et ont fait l'objet d'une prestation de réparation s'élevant à 382,79 € TTC.

En conséquence, le montant total de remise en état et de remplacements de matériels s'élève à 24.962,87 € TTC au lieu de 24.580,08 € TTC.

L'assureur de la Commune intègre ce devis complémentaire et propose le versement d'une indemnité s'élevant à 23.962,87 €uros au lieu de 23.580,08 €uros.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la quittance de règlement de sinistre modifiée.

Vu le sinistre de la salle des archives municipales le 10 octobre 2015,

Vu le rapport d'expertise en date du 12 novembre 2015,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2016 acceptant l'indemnisation de la Smacl à hauteur de 23.580,08 €uros,

Vu la proposition d'indemnisation modifiée à 23.962,87 €uros suite à l'intégration d'un devis complémentaire,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide :

- 1°) – d'accepter l'indemnité de 23.962,87 € proposée par la Smacl pour règlement de sinistre relatif à l'incendie de la salle des archives municipales.
- 2°) - de rapporter la délibération en date du 29 janvier 2016 acceptant l'indemnité à hauteur de 23.580,08 €uros,
- 3°) - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la quittance de règlement de sinistre y afférant.

TRANSFERT TEMPORAIRE DU LIEU DE CELEBRATION DES MARIAGES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article 75 du Code Civil impose les locaux de la Mairie comme lieu de célébration du mariage. Cependant, à titre exceptionnel, en cas d'impossibilité temporaire, les mariages peuvent être célébrés dans un autre lieu.

Dans le cadre de l'organisation du déménagement des locaux dans le futur hôtel de ville les 24 et 25 juin 2016, la salle du conseil municipal habituellement utilisée pour célébrer les mariages sera indisponible.

Les mariages pourraient être célébrés dans la Galerie des Riaux située 44, rue des Grands Riaux sur la commune.

Ce lieu n'étant pas dans "la maison commune", il est demandé au Conseil municipal de solliciter Monsieur le Procureur de la République des Sables d'Olonne afin d'affecter temporairement la salle des mariages à la Galerie des Riaux située 44, rue des Grands Riaux sur la commune du Mercredi 22 juin 2016 au Mercredi 29 juin 2016.

Vu le Code civil, et notamment les articles 74 et 75,

Vu le déménagement des bureaux de la mairie actuelle dans les nouveaux locaux les 24 et 25 juin 2016,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide :

- 1°) - de solliciter Monsieur le Procureur de la République des Sables d'Olonne afin que la Galerie des Riaux située 44, rue des Grands Riaux, soit considérée comme salle annexe de la Mairie afin de pouvoir y célébrer les mariages du mercredi 22 juin 2016 au mercredi 29 juin 2016.
- 2°) - d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à ce dossier et à signer tout document s'y rapportant.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES OLLONNES
MODIFICATION DES STATUTS RELATIVE A LA COMPETENCE FACULTATIVE PETITE ENFANCE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil communautaire, lors de sa séance du 10 décembre 2015, a procédé à la modification de ses statuts sur la rédaction de la compétence petite enfance.

En effet, les structures d'accueil "Moussaillons", "Mini Mousses" et "Les Petits Lutins" ont été centralisées dans un nouveau bâtiment formant une nouvelle structure "L'Ile Vertime".

En conséquence, une nouvelle rédaction des statuts concernant la compétence facultative petite enfance a été validée par le Conseil communautaire et se présente comme suit :

" IX) – 2 Petite Enfance :

"Etudes, création, entretien, gestion ou participation aux structures d'accueil de la petite enfance suivantes :

- Multi accueil "L'Ile aux enfants" situé sur la commune du Château d'olonne,
- Multi accueil "L'Ile Vertime" situé sur la commune des Sables d'Olonnes,
- Relais d'assistantes maternelles".

Conformément à l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, tous transferts de compétence par les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à ce dernier, sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux. Ces derniers disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces transferts proposés, à défaut, la décision est réputée favorable.

Vu l'article L 5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes des Olonnes fixés par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2014,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2015 portant modification statutaire relative à la compétence facultative petite enfance,

Vu le projet de statuts modifiés,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide :

- 1°) - d'approuver la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de communes des Olonnes, ci-joints, telle quelle résulte de la modification de la rédaction de la compétence facultative petite enfance détaillée ci-dessus,
- 2°) - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

DECISIONS MUNICIPALES - DELIBERATION DE DONNER ACTE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17 Avril 2014, le Conseil Municipal lui a accordé les délégations de pouvoirs que propose le Code Général des Collectivités Territoriales par son article L.2122-22.

En contrepartie, le Conseil Municipal doit « donner acte » de ces décisions, conformément à l'article L.2122- 3 dudit code.

Les dernières décisions prises concernent :

➤ 15.01.2016 – N°004-2016

Manifestations culturelles 1^{er} semestre 2016 – Conclusion d'un contrat avec le Caveau de la Huchette, pour un montant total de 8.743 €uros.

➤ 18.01.2016 – N°005-2016

Contrat d'intervention de l'auteure-illustratrice Sara à la médiathèque Michel Raimbaud pour un montant de 227 €uros.

➤ 21.01.2016 – N°006-2016

Contrat de maintenance des portes automatiques à l'Office de Tourisme et galerie d'exposition, avec l'entreprise Portalp France, pour un montant annuel TTC de 986,63 €uros.

➤ 21.01.2016 – N°007-2016

Contrat de maintenance des portes automatiques au Bureau du Centre communal d'Action Sociale, avec l'entreprise Portalp France, pour un montant annuel TTC de 421,20 €uros.

➤ 25.01.2016 – N°008-2016

Convention de mise à disposition d'emballage gaz médium et grandes bouteilles, avec l'entreprise Air Liquide pour un montant TTC de 552 €uros.

➤ 26.01.2016 – N°009-2016

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la route de Talmont, 2^{ème} tranche – Signature d'un marché avec l'entreprise Tugec, pour un montant HT de 74.855 €uros.

➤ 26.01.2016 – N°010-2016

Achat de mobilier de bureau pour le futur Hôtel de Ville, avec la société UGAP, pour un montant HT de 40.346,33 €uros.

➤ 27.01.2016 – N°011-2016

Contrat d'entretien des défibrillateurs entièrement automatiques avec l'entreprise Cardiac Science, pour un montant TTC de 1.056 €uros.

➤ 01.02.2016 – N°012-2016

Convention de recherche, dénombrement et identification éventuelle des légionella pneumophila dans les réseaux d'eau chaude sanitaire, avec l'entreprise Solubio Sarl pour un montant TTC de 1.570,80 €uros.

➤ 03.02.2016 – N°013-2016

Etude pour la renaturation du Littoral communal – Signature d'un marché de prestations intellectuelles avec l'entreprise Artélia pour un montant HT de 131.500 €uros.

➤ 10.02.2016 – N°014-2016

Groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance de photocopieurs multifonctions et la reprise du matériel existant – Signature de l'avenant n°1 au marché de fournitures avec l'entreprise Quadra pour un montant total de 2.925 €uros (copieurs et maintenance).

➤ 15.02.2016 – N°015-2016

Marché de désinfection, assèchement et dépoussiérage des archives contaminées – Signature d'un marché de service avec les Ateliers Claude Benoist, pour un montant HT de 24.293,70 €uros.

➤ 18.02.2016 – N°016-2016

Décision d'ester en justice et de se faire représenter – Recours SCI Cayola.

➤ 18.02.2016 – N°017-2016

Renouvellement d'adhésions de la commune à diverses associations pour l'année 2016.

- Madame Epaud concernant la décision n°011-2016 demande combien de défibrillateurs la Commune a acquis, leur lieu d'installation, leur utilisation et si le personnel a été formé ou pas.
- Monsieur le Maire fait le point sur les lieux où sont implantés les défibrillateurs. Enfin, il rappelle que l'usage de ces appareils ne requiert pas de formation. Toutefois, une partie du personnel a bénéficié d'une formation des gestes de premier secours.
- Madame Epaud demande des compléments d'information relatifs au contentieux introduit par la SCI Cayola, objet de la décision n°016-2016.
- Monsieur le Maire annonce que la SCI Cayola demande l'annulation d'un certificat d'urbanisme défavorable sur le site du "Refuge".
- Monsieur Chapalain souhaite connaître le lieu de domiciliation du siège social de cette SCI.
- Monsieur le Maire ne peut y répondre dans l'immédiat.
- Monsieur Chapalain dans le cadre de la décision n°016-2016 sur la renaturation du littoral évoque son désaccord quant au fait que des clauses sociales n'ont pas été mises en œuvre dans le cadre de ce marché présentant une forte dominance intellectuelle. Il expose que les marchés publics doivent permettre l'accès à l'emploi de jeunes diplômés, les clauses d'insertion sociale permettant de lutter contre le chômage.
- Monsieur le Maire rappelle que la Ville mène une politique en faveur des jeunes demandeurs d'emploi en s'appuyant sur le recours à cinq contrats d'avenir, trois contrats d'accompagnement, aux TIG et l'attribution de marchés à des entreprises aidées.
- Monsieur Chapalain réaffirme son souhait de mettre en œuvre les clauses d'insertion sociale dans le cadre de marchés intellectuels.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ces décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le Conseil.

QUESTION DIVERSE DE MAURICETTE MAUREL

Au Conseil municipal du 25 janvier dernier, j'ai déposé une question diverse pour proposer, en mon nom propre, une solution de fusion à 3 au 1^{er} janvier 2019.

Peu avant, des évènements douloureux ont fortement perturbé la cohésion communautaire et il m'a semblé respectueux de retirer ma question diverse.

Même si aujourd'hui, les tensions ne sont pas oubliées, notre devoir politique est de continuer à avancer dans la recherche d'une solution pour une agglomération unique. Je représente donc ce soir, en différé, ma proposition de fusion au 1^{er} janvier 2019, argumentée et dépassionnée.

Les Sables et Olonne ont décidé d'une fusion à 2 au 1^{er} janvier 2018 et le recours à des cabinets extérieurs pour les aider. Aujourd'hui, les dés semblent jetés. La date de fusion au 1^{er} janvier 2018 ne semble pas négociable.

Dans ce même temps, Monsieur le Maire, voici quelques-uns de vos messages lors de vos différents vœux de bonne année: « fusion étriquée à 2, pourquoi un tel gâchis ? » « nos 3 Communes doivent s'unir ensemble, et non en ordre dispersé » « nous avons adhéré à ce dessein de façon explicite, l'union est inéluctable ».

Pourquoi ce blocage alors que toutes les parties sont d'accord sur l'essentiel : fusionner à 3 ?

Le Château veut consulter sa population, avec un projet à lui soumettre.

Les Sables et Olonne ont voulu aller plus vite.

Mais qu'est donc ce fameux projet qui cristallise les désaccords ?

Ce ne peut pas être un programme politique post 2020, qui doit rester de la responsabilité de la future équipe municipale à sortir des urnes en mars 2020.

Ce doit être un projet qui donne à connaître des conséquences de la fusion, principalement : fiscalité, endettement, capacité à investir, règles de gouvernance, intégration des personnels, compétences propres et celles confiées aux Communes déléguées.

Aucune ligne n'est écrite à ce jour par les 3 Communes ?

Pourtant, les Cabinets sollicités par Les Sables et Olonne sont en train de s'y atteler... Sans nous !!!

Posons- nous alors la question : toutes les hypothèses ont- elles été envisagées et négociées pour parvenir à une fusion avant la fin du mandat, conformément à nos engagements respectifs?

Oui, il reste encore une solution : une consultation de la population au dernier trimestre 2017, pour une fusion au 1^{er} janvier 2019.

Oui, c'est possible et c'est souhaitable de faire une consultation au dernier trimestre 2017:

Concentrons- nous en 2016 sur la préparation de la Communauté d'agglomération ; cette préparation requiert beaucoup de temps et d'énergie ; il y a une foule de questions à résoudre ; n'oublions pas que c'est la CA qui aura les compétences majeures : l'économie, l'urbanisme, le plan local de l'habitat, le tourisme, l'assainissement, les ordures ménagères, les transports, la petite enfance, la jeunesse....

Cette CA réunira 4 Communes plutôt rurales à nos 3 Communes urbaines, avec des problématiques différentes.

Une alliance qui nous enrichira mais qui se travaille pour la réussir.

Il sera aussi nécessaire de communiquer là- dessus avec notre population.

Au dernier trimestre 2017, les campagnes électorales et les élections présidentielles et législatives d'avril, mai et juin seront passées ; nous serons à même de débattre sereinement de nos enjeux locaux.

✚ Oui, c'est possible et c'est souhaitable de faire une fusion au 1^{er} janvier 2019 :

Réussir 2 challenges forts d'aménagement du territoire à 1 an d'intervalle (2017 CA et 2018 fusion) est un pari audacieux et peut- être risqué.

En 2017, laissons à la Communauté d'agglomération le temps de digérer les tâtonnements inhérents à sa mise en œuvre ; 2018 sera alors une année qui sera utilement consacrée à la préparation de la fusion pour qu'elle soit effective au 1^{er} janvier 2019, si la population l'a souhaitée.

En conclusion, le calendrier serait le suivant :

- 2016 = préparation de la Communauté d'agglomération
- 2017 = 1^{ère} année fonctionnement CA ; gestion de sa mise en œuvre.
- 1^{er} sem 2017 = élections présidentielle et législative
- 4^{ème} trim 2017 = consultation fusion au Château
= jusqu'en mars 2020, délai nécessaire mais suffisant pour préparer la future campagne électorale municipale au vu des résultats de la consultation
- 2018 = la CA a trouvé son rythme de croisière
= préparation de la fusion, si oui de la population
- 1^{er} janvier 2019 = fusion des 3 Communes

MONSIEUR LE MAIRE, VOUS AVEZ MAINTES FOIS PRONE LE RASSEMBLEMENT DANS LA DIVERSITE.

PEUT- ETRE SOMMES NOUS EN TRAIN D'ARRIVER A CES MEMES CONCLUSIONS DE CALENDRIER.

SI TEL EST LE CAS, PLUTOT QUE DE FAIRE DES CHEMINEMENTS PARALLELES, JE VOUS PROPOSE DE PARTICIPER AVEC L'ENSEMBLE DE LA MAJORITE MUNICIPALE, A LA TENTATIVE DE SAUVER UNE FUSION A 3 AU 1^{ER} JANVIER 2019, EN LUI APPORTANT MES CONNAISSANCES, MON ENERGIE ET MA VOLONTE DE COMPROMIS, COMPROMIS SANS LEQUEL AUCUN CHALLENGE NE PEUT REUSSIR.

DE PLUS,

CONSTATANT QUE LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DU CHATEAU N'ONT PAS EU L'OCCASION D'EXPRIMER LEUR POSITION DEPUIS LA DECISION DES SABLES ET D'OLONNE DE FUSIONNER A 2, JE VOUS SOLLICITE POUR QUE VOUS SAISISSEZ, CE JOUR, LE CONSEIL MUNICIPAL DE MES PROPOSITIONS.

Faisons ensemble de la politique autrement, celle que la population, à l'échelon local ou national, appelle de ses vœux, si l'on en croit les impatiences qu'elle exprime.

- Madame Maurel expose quatre alternatives suivantes :
 - l'organisation d'une consultation de la population en septembre 2016 pour une fusion simultanée au 01 janvier 2018,
 - une consultation de la population en septembre 2017 pour une fusion au 01 janvier 2019,
 - une consultation de la population en 2018 et pas de fusion au cours de ce mandat,
 - une abstention.

Elle souhaite que le Conseil Municipal soit saisi lors de la prochaine séance pour définir un calendrier, ce qui constituera un atout à faire valoir auprès des Villes des Sables d'olonne et d'Olonne sur Mer.

- Monsieur le Maire demande des précisions sur l'intervention en nom propre de Madame Maurel.
- Cette dernière confirme qu'elle s'exprime en son nom propre sur cette question là. Elle fait en outre état de sa rencontre avec les homologues de Monsieur le Maire sur ce sujet et qu'au vu des forts enjeux et des problématiques en matière d'aménagement du territoire, il est possible d'aboutir à un accord entre les trois communes.
- Monsieur le Maire rappelle l'objectif de l'équipe municipale de créer une commune nouvelle en fin de mandat avec au préalable une consultation de la population dont la date reste à définir. Il expose que jusqu'à présent des rencontres autour d'une table étaient organisées de manière régulière et qu'aujourd'hui la stratégie a évolué. Il énonce qu'il appartiendra à la municipalité de saisir le conseil municipal en temps voulu.
- Monsieur Akriche regrette que des démarches aient été entamées auprès des villes des Sables d'olonne et d'Olonne sur mer au nom du Château d'olonne sans même savoir si la population est pour la fusion. Il soutient que cette consultation permettra à chacun de s'exprimer.
- Monsieur le Maire entend les deux avis différents et demande que du recul soit pris la solution n'étant pas simple. Il conclut que ce qui se passe actuellement sur le territoire constitue une préoccupation majeure pour lui.

* * * * *

La séance est levée à 22 heures 15.

Joël Mercier,
Maire.